

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 16 du 11 septembre 2014, 14 h 00

Salle du Conseil – Palais du Pharo – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 09 octobre 2014

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU, Jean-Raymond FANLO, Yves LAFONT (pouvoir), Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL, Jean-Michel VITON.

Collège des autres enseignants et personnels assimilés :

Melika BAKLOUTI, Dominique CHARMOT-BENSIMON, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY (pouvoir), Caroline GAUDY-MARQUESTE, Michèle LAGET, Anne MAILLOUX (pouvoir), Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir).

Collège des personnels administratifs :

Ce collège n'est pas représenté lors de cette séance.

Collège des Etudiants :

Loussarine KAVOUKDJIAN-DETOT, Mathieu RAFFINI, Ségolène TOUZE, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI, Marianne FADDOUL, Sébastien NEGREL (pouvoir), Sébastien COLOMBO, Alexandre FERREIRA (pouvoir), Pascaline CAMAIL, Antoine GAEREMYNCK, Pierre-Louis JUSTE (pouvoir), Hagop BOGHZDEKLIAN (pouvoir), Guillaume POIGNET, Bérénice KUBLER (pouvoir), Charles HENNAUX (pouvoir).

Personnalités extérieures avec voix délibérative :

Ivan DEYDIER, Serge BARD, Pierre RICHTER.

Effectif présent : 35 (quorum à 21, le quorum est atteint).

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Tatiana FERRANI-BORNET, Corinne FLICKER, Pierre FOURNIER, Mélanie GIRAUD, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Evelyne MARCHETTI, Gilles MONTAGNE, Lionel NICOD, Antoine PARIS.

ORDRE DU JOUR :

I Approbation de procès-verbaux

- PV de la CFVU du 22/05/2014
- PV de la CFVU du 12/06/2014
- PV de la CFVU du 03/07/2014

II Actualités

III Présentation

- Enquêtes AGAM

IV Formation / Pédagogie

- Révisions de maquettes – vague 6
- Modalités de contrôle des connaissances :
 - * RSE : statut Artiste de Haut Niveau
 - * Demandes de modifications des MCC – vague 3
 - * Harmonisation des bonus
 - * Reconduction des MCC non modifiées
- Diplômes d'établissement :
 - * CU D2E
 - * Modifications de tarifs
- Calendriers universitaires des composantes
- EFEE : bilan 2013-2014 / programmation campagne 2014-2015
- Accréditations licences professionnelles



- V **Vie étudiante**
- Bilan tutorat AFEV
- Tarif Carte Culture
- VI **Questions diverses**

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h09.

Il accueille M. Serge Bard, proviseur du lycée Georges Duby (Luynes) : celui-ci a vocation à prendre part aux débats et délibérations de la CFVU en qualité de personnalité extérieure.

M. Paul présente par ailleurs Mme Guittet-Durand, Directrice Adjointe des Etudes et de la Vie Etudiante, qui suppléera Mme Bustany au cours de la présente séance.

Le Vice-président Formation annonce le report du point d'ordre du jour relatif aux accréditations de licences professionnelles : des éléments complémentaires doivent être recueillis auprès des porteurs ; les dossiers de ces formations seront donc visés par la CFVU du mois d'octobre 2014, puis communiqués à la DGESIP sous réserve d'approbation par le Conseil d'Administration.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAUX

1) Procès-verbal de la CFVU du 22/05/2014

La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 22/05/2014 à l'unanimité.

2) Procès-verbal de la CFVU du 12/06/2014

La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 12/06/2014 à l'unanimité.

3) Procès-verbal de la CFVU du 03/07/2014

La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 03/07/2014 à l'unanimité.

M. Raffini souhaite que les procès-verbaux soient approuvés d'une séance à l'autre : le VP Formation rappelle que ce mode de fonctionnement a habituellement cours ; des contraintes ponctuelles induisant une charge de travail accrue peuvent toutefois conduire à différer l'approbation de certains procès-verbaux.

II ACTUALITES

1) Programmation d'une CFVU exceptionnelle

Le VP Formation annonce la tenue d'une CFVU exceptionnelle le 23/10/2014, qui sera dédiée aux questions suivantes :

- répartition des crédits de formation au profit des composantes : la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche dispose que cette prérogative est dévolue à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- schéma directeur de l'offre de formation.

2) Conseil Académique restreint

La loi n°2013-660 citée ci-dessus institue pour chaque université un Conseil Académique, composé de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'une part, et de la Commission de la Recherche (CR) d'autre part. En formation restreinte, le Conseil Académique est compétent pour de nombreuses questions ayant trait aux ressources humaines, et notamment aux carrières des enseignants-chercheurs (avancement...). Ainsi, des compétences qui relevaient jusqu'alors du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration restreints relèveront désormais du Conseil Académique restreint.

Dans sa configuration cible, la composition du Conseil Académique doit respecter une double parité (parité dans la représentation des corps Professeurs d'Université / Maîtres de Conférence d'une part, et parité hommes / femmes d'autre part).

Le VP Formation rappelle qu'un décret d'application relatif à la mise en place effective du Conseil Académique restreint était attendu dans le prolongement de la loi n°2013-660 : ce décret récemment paru a cependant suscité



une vive réaction de la CPU. Celui-ci imposait en effet le respect immédiat de la double parité, alors que la CFVU et la CR dans leur forme actuelle ne sauraient répondre à cette exigence. A titre transitoire, et ce jusqu'à la fin de l'actuelle mandature, les compositions respectives de ces deux instances reproduisent à l'identique celles des Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) d'une part, et Conseil Scientifique (CS) d'autre part ; à l'évidence, les conditions de double parité visées *in fine* par le texte législatif ne peuvent être mises en œuvre au cours de cette période transitoire.

La CPU a donc saisi la DGESIP de cette problématique : il ressort de cet échange que l'exigence de double parité ne sera effective qu'à partir de la prochaine mandature.

3) Stages

Le VP Formation rappelle brièvement les récentes mesures nationales relatives à l'encadrement des stages. Dans ce contexte, un décret est attendu, dont dépend le futur format de convention de stage qui devrait avoir cours dès 2014/2015. Ce décret n'est pas encore publié à ce jour, ce qui pose de nombreux problèmes de mise en œuvre, notamment pour ce qui est du calcul de la gratification. A cet égard, Mme Bastien demande confirmation que les modalités de calcul de la durée des stages ne seront pas modifiées (méthode calendaire ou calcul de la durée totale au *pro rata temporis*).

4) Dispositif Caution Locative Etudiant

M. Richter présente à la CFVU le dispositif Caution Locative Etudiant (CLE). Ce dispositif est financé par un fonds national s'élevant à 600 000 euros pour 2014/2015, fonds qui est alimenté notamment par le CNOUS et par la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Richter rappelle que de nombreux étudiants ne peuvent s'appuyer sur aucune personne physique susceptible de se porter caution dans le cadre d'une démarche locative : le dispositif CLE conduit donc l'Etat à se porter caution pour des étudiants confrontés à ce problème, et le CROUS intervient comme opérateur de ce dispositif. La Caution Locative Etudiante est ouverte à une population d'étudiants de moins de vingt-huit ans, prétendant à des logements publics ou privés pour lesquels le loyer sera inférieur à cinq cents euros. Le bénéficiaire est tenu de verser au CROUS une somme se limitant à 1.5% du montant du loyer.

Dématérialisée, la procédure de demande s'effectue en ligne : à ce jour, trente-deux dossiers ont été enregistrés.

M. Richter précise que la gestion administrative des dossiers est réalisée par le CROUS ; leur gestion financière est externalisée auprès d'un partenaire privé.

M. Richter réalise ensuite un point d'étape sur les nouveaux logements étudiants qui ont été développés par le CROUS respectivement sur les sites aixois et marseillais ; il évoque ensuite les objectifs visés pour 2014/2015, rappelant que le besoin en logements étudiants est particulièrement important sur la commune d'Aix-en-Provence, en raison des loyers élevés qui y sont pratiqués.

III PRESENTATION

Enquêtes AGAM

M. Crespel présente les conclusions d'une enquête réalisée en 2011 par l'AGAM (AGence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise), relative aux conditions de vie étudiante (voir annexe).

Cet exposé donne lieu à divers échanges.

Mme Marchetti demande à l'aide de quelles méthodes quantitatives les données sont fiabilisées. M. Crespel précise que les données chiffrées considérées comme non représentatives sont écartées de l'enquête. Ne sont donc prises en considération que les réponses aux questions pour lesquelles un nombre de répondants suffisamment significatif aura pu être recensé.

Soulignant l'intérêt d'une telle étude, Mme Mouret souhaiterait pouvoir en approfondir l'examen, et sollicite dans ce but un accès plus détaillé aux données d'enquête par campus. Elle ajoute que l'analyse de ces éléments revêt un caractère particulièrement important pour les composantes déployées sur plusieurs sites, ce qui est le cas de l'UFR Sciences : dans ce contexte, il est pertinent de pouvoir mettre en lumière les critères qui guident les choix des usagers pour s'inscrire sur tel ou tel site.

M. Crespel indique que les données d'enquête brutes ne sont pas publiées sur le site de l'AGAM : celles-ci peuvent en revanche être transmises aux personnes qui en feront la demande.

Mme Camail demande si cette étude vise un simple état des lieux ou si des mesures concrètes sont envisagées dans le prolongement de ces conclusions. M. Crespel précise le positionnement de l'AGAM, qui collecte et analyse des données pertinentes pour le compte des pouvoirs publics en charge de la définition de la stratégie d'enseignement supérieur nationale et/ou locale. Ainsi, l'enquête de 2011 qui fait l'objet de la présentation de ce jour a été réalisée dans le contexte de l'élaboration de l'Observatoire de l'Enseignement Supérieur : l'AGAM a ainsi mis à disposition des autorités académiques et nationales des outils d'aide à la décision, sans pour autant influencer sur les arbitrages pris par la suite. M. Crespel ajoute d'ailleurs que cette enquête devrait être reconduite en 2016, ce qui permettra d'observer les effets de la fusion des trois ex-périmètres désormais constitutifs d'AMU, ainsi que du Plan Campus. L'ensemble de la CFVU s'accorde à dire que ce type d'enquête est extrêmement pertinent : il serait souhaitable que



cette étude soit réalisée à une fréquence plus importante. M. Crespel indique que les partenariats nécessaires dans ce cadre sont longs et complexes à établir, notamment dans la mesure où ceux-ci se déploient à l'échelle régionale : la fréquence d'une telle enquête ne peut donc excéder un rythme pluriannuel.

Dans la perspective de l'enquête 2016, M. Richter appelle de ses vœux un croisement des données collectées par l'AGAM d'une part, avec les données recensées par l'Observatoire National de la Vie Etudiante d'autre part.

Rappelant que la vie étudiante constitue un enjeu essentiel pour AMU, le VP Formation indique que la plus grande attention sera portée aux futurs travaux de l'AGAM en la matière ; il remercie vivement M. Crespel pour son intervention.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Révisions de maquettes – vague 6

Le VP Formation décrit tout d'abord brièvement le document qui a été transmis aux membres de la CFVU pour examen préalable à la séance (voir annexe). Il rappelle que ce fichier comportait deux aspects distincts : un *erratum* était d'une part mentionné, qui visait la correction d'associations erronées de codages d'UE dans l'application Apogée avec les intitulés correspondants. D'autre part, la création d'une UE optionnelle *Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité* était proposée au vote de ce jour. Le VP Formation propose que la discussion relative à cette dernière question soit différée : certaines composantes concernées n'en ont pas encore débattu dans le cadre de leurs conseils respectifs. Une fois cette étape réalisée, la proposition pourra être soumise au vote de la CFVU, vraisemblablement lors de la séance d'octobre 2014.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la vague 6 des demandes de révisions de maquettes (voir annexe). L'ouverture de l'UE optionnelle *Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité* est exclue du présent vote.

2) Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

A) Régime Spécial d'Etudes (RSE) : statut Artiste de Haut Niveau

Le VP Formation rappelle que la création d'un statut d'Artiste de Haut Niveau avait été plébiscitée antérieurement par la CFVU, notamment dans un souci de symétrie avec le statut de Sportif de Haut Niveau : la commission Culture s'est ainsi saisie de cette question ; Mme Flicker, chargée de mission culture, présente donc les conclusions de cette réflexion.

Elle précise dans un premier temps les modalités de composition de la commission Culture, celle-ci comportant, en plus de la chargée de mission culture :

- un enseignant-chercheur par secteur de formation (soit cinq enseignants au total) ;
- un étudiant par campus ;
- des représentants administratifs des équipes intervenant en soutien à la culture au sein d'AMU (responsable administrative du BVE notamment).

Mme Flicker développe brièvement les axes de travail définis par le groupe de travail préalable à la Commission Culture du 4 juillet 2014, qui a finalement statué sur ce RSE : elle indique que les premières pistes de réflexion visaient à construire le statut d'Artiste de Haut Niveau en s'inspirant largement du statut de Sportif de Haut Niveau ; cette voie a été rapidement abandonnée. Le statut de Sportif de Haut Niveau fait en effet l'objet d'une définition nationale difficile à transposer au niveau local d'une commission interne à l'établissement. Un recensement des bonnes pratiques ayant déjà cours dans d'autres universités a été réalisé, en tenant bien entendu compte des spécificités d'AMU.

Ces travaux ont conduit à la définition du statut d'Artiste de Haut Niveau tel qu'il est proposé à la CFVU de ce jour (voir annexe).

Une discussion s'engage sur cette base.

Mme Mouret s'interroge sur la plus-value de l'entretien individuel, notant que le dossier exigé du candidat est déjà très complet par lui-même : elle craint que cela n'alourdisse la procédure.

Mme Flicker indique que l'entretien n'a rien de systématique : il a vocation à être organisé lorsque le dossier appelle *a priori* un avis défavorable ; le fait de rencontrer le candidat en personne doit permettre d'infirmer ou de confirmer l'avis défavorable envisagé. M. Montagne précise que dans le cas des Sportifs de Haut Niveau, une liste exhaustive de cas est dressée au niveau national, ce qui permet de faire l'économie de l'étude individuelle de chaque dossier.

M. Raffini relaie la satisfaction de la communauté étudiante quant à la création de ce statut d'Artiste de Haut Niveau. Mme Mouret estime également que cette initiative répond à un réel besoin.

M. Paris précise que le RSE Artiste de Haut Niveau s'applique à toutes les composantes, donnant droit aux mêmes aménagements pédagogiques que les autres RSE reconnus par l'établissement (voir annexe).

Le VP Formation remercie Mme Flicker pour sa contribution.



Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve :

- l'instauration d'un régime spécial d'études Artiste de Haut Niveau ouvrant droit à des aménagements pédagogiques spécifiques ;
- les conditions et procédure d'éligibilité au régime spécial d'études Artiste de Haut Niveau ;
- les modalités de composition et de fonctionnement de la Commission Artiste de Haut Niveau.

Ces éléments sont détaillés en annexe au présent procès-verbal.

B) Demandes de modifications des MCC – vague 3

Le VP Formation présente brièvement la troisième vague de demandes de modifications de modalités de contrôle des connaissances (MCC) des composantes, précisant que ces demandes sont pour la plupart consécutives à des modifications de structure. Dans la mesure où la création de l'UE optionnelle *Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité* a été différée, les MCC associées à cette UE seront bien entendu exclues du document à approuver ce jour (voir annexe).

M. Raffini demande si ces demandes de modifications de MCC feront l'objet d'un vote global unique ou de plusieurs votes différenciés : il souhaiterait pour sa part que la seconde option soit retenue.

M. Raffini exprime en effet des réserves quant aux demandes formulées par l'UFR ALLSH, notamment pour ce qui concerne la mise en place croissante du contrôle continu ; il déplore l'absence de communication aux élus de documents détaillant suffisamment les MCC de l'UFR. En conséquence, la position des élus étudiants de l'UNEF consisterait plutôt à s'abstenir pour l'UFR ALLSH.

M. Colombo ajoute que certaines MCC de la FEG font état de notes éliminatoires, ce à quoi les élus étudiants de l'UNEF ont l'intention de s'opposer. Pour ces multiples raisons, il serait donc préférable d'isoler les différents votes.

M. Paris attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le présent vote ne concerne que les demandes de modifications de MCC. Or, la mesure instaurant des notes éliminatoires dans certaines formations de la FEG était déjà en vigueur en 2013/2014 et ne constitue en aucun cas une modification : cette règle ne devrait donc pas entrer dans le champ de la délibération actuelle.

Quelques échanges ont ensuite lieu sur la mise en forme du document d'appui au vote ainsi que des documents qui seront transmis aux services administratifs pour la saisie des MCC dans l'application Apogée.

M. Nicod souligne une erreur matérielle dans la retranscription des valeurs des bonus semestriels dans le cadre des DUT et des licences professionnelles délivrés par l'IUT : ces bonus sont en effet présentés en pourcentage alors qu'il s'agit de valeurs absolues ; cette présentation doit être corrigée.

M. Collomp souhaite que le document détaillant les modifications de MCC de l'UFR ALLSH permette d'identifier avec plus de précision les codes Apogée des UE concernées : Mme Americi confirme que ces éléments seront explicités avant mise à disposition aux services chargés de la saisie informatique des MCC. Au-delà de ces précisions formelles, M. Collomp sollicite la clarification de certains commentaires figurant dans ce même document : il s'étonne notamment de voir apparaître la mention d'un contrôle partiel en seconde session ; les modalités du découpage de certaines UE en épreuves appellent également quelques précisions.

Vote

La CFVU approuve la troisième vague de demandes de modifications des MCC des composantes pour 2014/2015 (voir annexe).

Sont écartées du vote les MCC de l'UE optionnelle *Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité*.

Cette approbation est opérée en trois votes :

1 – Les demandes de modifications de MCC de l'UFR ALLSH sont approuvées par 29 voix pour et 6 abstentions.

Ce vote est validé sous réserve que les documents à communiquer aux services en charge de la saisie des MCC dans Apogée soient clarifiés quant au fond et quant à la forme.

2 – Les demandes de modifications de MCC de la FEG sont approuvées par 29 voix pour et 6 voix contre.

3 – Les demandes de modifications de MCC de l'ensemble des autres composantes listées en annexe au présent procès-verbal sont approuvées à l'unanimité.

C) Harmonisation des bonus

Dans le prolongement de la séance du 03/07/2014, le VP Formation soumet à la CFVU une deuxième version du tableau d'harmonisation des bonus au sein d'AMU (voir annexe). Des amendements au dispositif avaient été sollicités en première lecture : le régime des bonus qui sera ainsi approuvé sera mis en application durant l'année universitaire 2014/2015. Sur la base de cette première année de pratique, un bilan sera effectué au printemps 2015, qui permettra d'éventuelles améliorations pour l'année 2015/2016.

Par ailleurs, une charte des bonus sera prochainement soumise à la CFVU.



Les divers amendements apportés au document d'harmonisation des bonus sont exposés.

M. Paris indique que le bonus *Approfondissement des connaissances* s'est vu doter d'une échelle d'évaluation organisée sur trois niveaux de gradation au lieu de deux. Le VP Formation rappelle que M. Weindel, qui représentait les élus étudiants au sein du groupe de travail bonus, avait formulé le souhait que l'investissement de l'étudiant dans le cadre du bonus *Approfondissement des connaissances* soit pris en considération, indépendamment de la performance académique enregistrée ; c'est dans cette optique que la formule initiale de cette harmonisation des bonus avait prévu deux niveaux de gradation propres à avantager un usager fortement impliqué dans l'acquisition de connaissances nouvelles. Dans la mesure où la CFVU, en sa séance du 03/07/2014, a estimé qu'une échelle construite sur seulement deux niveaux ne permettait pas de valoriser suffisamment les étudiants ayant enregistré de très bons résultats à l'UE bonifiée, une réflexion complémentaire a été conduite ; celle-ci a abouti à un réajustement de l'échelle de gradation applicable pour ce type de bonus. Absent lors de la présente CFVU, M. Weindel fait savoir par l'intermédiaire de Mme Delfino qu'il regrette la position finalement retenue, conduisant à augmenter le nombre de gradations pour ce bonus en vue de matérialiser les différences de niveau académique : M. Weindel estime en effet que ce mode d'évaluation ne permettra pas de mettre suffisamment l'accent sur l'investissement de l'étudiant.

M. Paris indique ensuite que le champ des activités éligibles au bonus culture a été élargi, au-delà du seul cadre des associations étudiantes : des activités associatives réalisées avec d'autres organismes partenaires pourront ainsi donner lieu à bonification. Le cadre juridique de cette coopération devra obligatoirement prendre la forme d'une convention conclue entre AMU et le partenaire concerné, sous la coordination du chargé de mission culture. Quant au bonus *Carte Culture*, qui prévoyait une bonification semestrielle résultant de la participation régulière de l'étudiant aux activités ouvertes dans le cadre du dispositif, celui-ci a dû être abandonné pour des raisons réglementaires. Complétant ce propos, le VP Formation précise en effet que la Carte Culture, si elle ouvre droit à des réductions substantielles sur les tarifs appliqués aux étudiants dans le cadre d'activités culturelles, ne permet cependant pas de suivre ces activités gratuitement. Or, aucun élément en lien avec les modalités de contrôle des connaissances ne peut s'appuyer sur une activité réalisée à titre onéreux.

M. Paris opère enfin une précision relative au bonus *Tandem* : la présente séance prévoit un point d'ordre du jour spécifiquement dédié à cette question ; le document récapitulatif des divers bonus dans le cadre de cette harmonisation est donc susceptible d'être modifié et/ou complété en fonction des conclusions qu'émettra la CFVU à l'issue de ses discussions de ce jour relatives au bilan tutorat AFEV. Le VP Formation ajoute que le projet visé à moyen terme consisterait à ouvrir une possibilité de bonification au titre de toute activité s'inscrivant dans le dispositif des Cordées de la réussite, au-delà de la seule activité *Tandem* : une réflexion sera menée prochainement dans cette perspective.

Ces éléments de présentation donnent lieu à diverses remarques de la CFVU.

Mme Kavoukdjian-Detot observe qu'une bonification est prévue au titre d'un parrainage réalisé par des étudiants au bénéfice d'autres étudiants inscrits dans un niveau inférieur du cursus : cette activité s'apparente selon elle à une mission relevant du service public d'enseignement supérieur ; à ce titre, il convient de rester vigilant à ce que cette tâche, normalement assumée par des professionnels rémunérés à cet effet, ne soit pas transférée à des étudiants en cours de cursus.

Le VP Formation rappelle que le parrainage ne saurait se substituer à une mission d'enseignement supérieur : il ne s'agit en aucun cas du transfert d'une compétence relevant du service public ; M. Paul insiste sur le fait qu'un tel dispositif est extrêmement bénéfique, à la fois pour l'étudiant tuteur et pour l'étudiant tuteuré. M. Nicod appuie pleinement ce propos, l'expérience menée au sein de l'IUT s'étant montrée très concluante.

Se fondant sur son expérience personnelle du tutorat étudiant, Mme Faddoul tient à préciser que cette pratique n'est nullement assimilable à une mission d'enseignement supérieur : le parrainage ne présente pas les mêmes implications et ne poursuit pas les mêmes objectifs.

M. Richter note que l'engagement d'un étudiant dans la vie institutionnelle de l'établissement peut donner lieu à bonification : il souhaiterait que l'exercice assidu d'un mandat électif au sein des instances du CROUS puisse également être intégré à la liste des activités éligibles dans ce cadre. Il rappelle en effet que les étudiants qui siègent au Conseil d'Administration du CROUS sont dans la majorité des cas très investis au service de la communauté des usagers ; il lui semble donc légitime que cet investissement soit valorisé dans le cursus universitaire.

Le VP Formation souscrit pleinement à cette assertion, proposant que le tableau récapitulatif des bonus prévoie cette possibilité.

Mme Mouret constate une difficulté fréquemment exprimée par les services en charge de la modélisation des enseignements dans l'application Apogée pour l'élaboration des règles de calcul de prise en compte des bonus. Dans la mesure où les libellés respectifs des différents règlements d'examen en circulation permettent des interprétations diverses, Mme Mouret souhaiterait que le tableau récapitulatif qui sera voté en CFVU livre une règle de calcul précise, univoque, intelligible et homogène pour l'ensemble des formations de l'université.

Elle ajoute que ce tableau indique qu'une notation est *proposée* par le Directeur de composante pour le bonus *Engagement institutionnel* : dans un souci de clarté, Mme Mouret souhaiterait que ce terme soit remplacé par *attribuée*.



Quant à cette étape de modélisation dans Apogée, M. Collomp note que l'application de ces nouvelles règles relatives aux bonifications va accroître significativement la charge de travail des composantes : il sollicite donc l'appui de la cellule Apogée centrale dans la perspective de ce paramétrage.

M. Collomp signale ensuite quelques ajustements purement formels à apporter au document d'appui au vote, en vue d'améliorer la lisibilité de celui-ci.

Relayant la sensibilité de la communauté étudiante, et sous réserve des remarques formulées par M. Weindel (voir *supra*), Mme Delfino indique que les usagers sont dans l'ensemble satisfaits de cette harmonisation des bonus.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les modalités de collecte et de valorisation des activités donnant lieu à bonification pour les cursus des diplômes LMD (voir annexe).

Le document d'appui au présent vote se verra appliquer les amendements suivants :

- ajout d'une formule de calcul relative à la traduction numérique des bonifications dans les cursus universitaires ;
- substitution du terme *proposée* par le terme *attribuée* pour qualifier la notation fournie par le directeur de composante dans le cadre du bonus *Engagement institutionnel* ;
- ajout de la possibilité de bonification au bénéfice des étudiants élus dans les instances du CROUS dans le cadre du bonus *Engagement institutionnel* ;
- ajustements formels contribuant à une meilleure lisibilité et à une meilleure compréhension du document (dimensions des lignes et colonnes, choix de symboles mathématiques appropriés pour une définition claire des intervalles de notes).

D) Reconduction des MCC non modifiées

Le VP Formation précise le cadre de ce vote, indiquant que l'ensemble des MCC de l'établissement doit être voté dans le mois qui suit le début de l'année universitaire : une reconduction formelle des MCC pour lesquelles aucune modification n'a été expressément sollicitée est donc nécessaire.

Mme Kavoukdjian-Detot s'oppose à ce mode opératoire dans la mesure où un vote de la sorte, purement formel, ne se fait sur la base d'aucun document d'appui et ne saurait donc constituer un véritable vote d'opportunité quant aux MCC qui ont vocation à entrer en vigueur pour 2014/2015. A ce titre, les élus étudiants de l'UNEF se prononceront contre cette reconduction.

Vote

Par 29 voix pour et 6 voix contre, la CFVU approuve la reconduction pour l'année 2014/2015 des modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 pour lesquelles aucune modification n'a été expressément sollicitée (voir annexe).

3) Diplômes d'établissement

A) CU D2E (Diplôme Etudiant Entrepreneur)

Mme Marchetti présente les principaux éléments de contexte préalables à l'ouverture du Certificat d'Université D2E. Les instances nationales se sont récemment alarmées de l'importante distorsion constatée entre la volonté affirmée par de nombreux étudiants de créer leur propre entreprise d'une part, et le nombre d'étudiants menant à bien ce projet de manière effective d'autre part : des données statistiques dernièrement recensées indiquent ainsi qu'en France, 25% des étudiants manifestent leur intérêt pour l'entrepreneuriat, mais que seulement 2% d'entre eux parviennent à concrétiser cette initiative. Les sondés expliquent le fait que leur démarche n'aboutisse pas principalement par un défaut d'accompagnement.

Des réponses ont donc été élaborées face à cette problématique : en premier lieu, un statut national d'étudiant entrepreneur a été créé, qui donne accès à une couverture sociale adaptée. Parallèlement, un travail de fond a été engagé afin de favoriser l'émergence d'un environnement propice à un accompagnement de l'étudiant entrepreneur. Dans cette perspective, un aménagement a été voulu à l'échelle nationale, qui garantisse un maillage territorial de structures propres à fournir un cadre à l'étudiant : cette dynamique s'est matérialisée par la création des pôles PEPITE (Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) à l'échelon régional, sous l'égide du MENESR (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ; les modalités d'élaboration de chaque pôle PEPITE ont été définies à l'issue d'un appel à projet national.



Le pôle PEPITE-PACA Ouest a ainsi fait l'objet d'une labellisation qui positionne l'Université d'Aix-Marseille comme porteur du projet, ce pôle PEPITE comprenant des partenaires institutionnels publics (Ecole Centrale de Marseille, Institut d'Etudes Politiques, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse...) et privés (acteurs du monde socio-économique).

C'est donc dans le cadre du déploiement du Pôle PEPITE-PACA Ouest qu'AMU a amorcé dès 2012/2013 le développement d'un parcours Entreprenariat. L'un des objectifs prioritairement visés par cette démarche consiste à encourager les collaborations entre des étudiants issus d'horizons disciplinaires aussi diversifiés que possible, favorisant ainsi l'ouverture d'esprit, la souplesse et la capacité d'adaptation requises dans le cadre d'une création d'entreprise. A ce jour, ce projet s'est déjà concrétisé sous la forme du jeu-concours *36 Heures Chrono*, qui consiste en une simulation de création d'entreprise.

Le parcours Entreprenariat a également vocation à s'inscrire dans un dispositif pédagogique, également coordonné au sein du pôle PEPITE : c'est dans ce cadre que l'ouverture du Certificat d'Université D2E est présentée à la CFVU de ce jour.

Diplômante, cette formation s'adressera aussi bien à des étudiants en poursuite d'études qu'à des étudiants déjà diplômés, soucieux de pouvoir bénéficier du statut national d'étudiant entrepreneur ainsi que de l'ensemble des dispositifs proposés par le pôle PEPITE (accompagnement individualisé, audition devant un jury de professionnels notamment). Certains aménagements pédagogiques pourront être mis en place : avec l'accord des équipes enseignantes, un stage de longue durée prévu dans la maquette d'un cursus pourra être remplacé par un projet de création d'entreprise.

Remerciant Mme Marchetti pour cette présentation, le VP formation insiste sur le fait que ce CU D2E s'inscrit pleinement dans un projet national : Mme Marchetti ajoute que l'obtention du statut national d'étudiant entrepreneur découle du rattachement à la labellisation PEPITE.

M. Raffini se montre dans l'ensemble satisfait du projet, émettant toutefois certaines réserves. Il observe notamment que l'installation des pôles PEPITE fait l'objet d'un soutien très marqué du MENESR : sans pour autant contester l'opportunité de ce soutien, M. Raffini souhaiterait que le MENESR axe principalement ses actions sur ses missions prioritaires, à savoir le déploiement national de l'offre de formation et la pédagogie.

M. Raffini déplore par ailleurs que les projets développés dans le cadre du pôle PEPITE ne soient pas suffisamment orientés vers l'économie sociale et solidaire, estimant que cette piste devrait à l'avenir être envisagée.

Enfin, M. Raffini indique que l'ensemble des élus étudiants de l'UNEF approuvent le CU D2E quant à son opportunité ; le tarif d'inscription de 500 euros ici proposé leur semble toutefois excessif : à ce titre, ils émettront un avis défavorable au projet.

En réponse à cette remarque, Mme Marchetti développe quelques éléments relatifs au financement du CU D2E, indiquant que les ressources de la formation se composent en partie de subventions consenties par diverses collectivités publiques ou privées (40% des subventions en provenance du MENESR, 60% en provenance de collectivités territoriales et d'entreprises). Ces subventions ne couvrent pas la totalité du coût de la formation : une contribution des usagers est donc nécessaire. A cet égard, Mme Marchetti précise que des efforts considérables ont été déployés afin de limiter le montant de cette contribution : le tarif d'inscription de 500 euros proposé ne couvre donc qu'une très faible partie du coût complet d'une formation qui doit en tout état de cause être autofinancée.

M. Richter note que la demande d'habilitation fait état d'un effectif prévisionnel de vingt étudiants : le CROUS s'engage à soutenir financièrement les usagers qui souhaiteront suivre le CU D2E sans pouvoir s'acquitter du montant de leur inscription administrative ; cette aide financière s'appuiera sur le FNAU, et concernera les usagers dont la situation le justifiera. Elle pourra être consentie à l'issue d'un examen du dossier individuel par une assistante sociale du CROUS.

Mme Camail estime nécessaire que les initiatives favorisant l'insertion professionnelle des étudiants soient développées : elle souhaiterait donc que le CU D2E soit décliné en UE que les étudiants pourraient suivre sans pour autant valider la totalité du diplôme. Une inscription administrative à une seule UE représenterait en effet un coût moindre et permettrait ainsi à davantage d'étudiants d'accéder à ces programmes de formation.

Le VP Formation rappelle que le CU D2E correspond à un label national : il est donc malaisé de fragmenter le diplôme, d'autant plus que celui-ci comporte un nombre d'heures assez faible. L'établissement se montre en revanche attentif à intégrer au cœur même de ses cursus de multiples actions en faveur de l'insertion professionnelle, comme en témoigne la prochaine mise en place de l'UE *Développer l'esprit d'entreprendre*.

Vote

Par 29 voix pour et 6 voix contre, la CFVU émet un avis favorable à l'ouverture du Certificat d'Université D2E (voir annexe).



B) Modifications de tarifs

Le Vice-président Formation présente succinctement les demandes de modifications de tarifs de diplômes d'établissement soumises à la CFVU (voir annexe).

La FEG formule une demande de révision à la baisse du tarif d'inscription du DESU *Perfectionnement en Finance* (voir annexe).

M. Paul rappelle par ailleurs que la CFVU du 03/07/2014 avait émis un avis favorable à la transformation au format AMU des DU de langue délivrés par l'UFR ALLSH : le VP Formation estime néanmoins que la dimension tarifaire de ces DU doit être rediscutée. Il observe en effet que la gratuité conduit à nier le coût réel de la formation, tant en coût administratif qu'en coût pédagogique. Pour ce qui est des coûts pédagogiques, il est à noter que les UE de DU en sont pas toutes issues des maquettes de diplômes nationaux : certains enseignements sont donc créés dans le seul cadre du DU, qui présente ainsi un coût pédagogique avéré. D'autre part, certaines UE suivies par des étudiants de DU sont mutualisées avec des diplômes nationaux (DN) au sein desquels elles existent en tant qu'enseignements optionnels ; pour autant, un certain nombre de ces UE ne sont à ce jour plus suivies par les étudiants de DN, mais seulement par les inscrits en DU. Le maintien, et ainsi le coût associé à ces UE, n'est donc justifié que par leur rattachement au DU.

A ces divers titres, il est indéniable que les DU de langue représentent un coût significatif pour l'établissement.

Le régime tarifaire proposé pour l'inscription en DU de langue au titre de la formation initiale est donc le suivant :

- frais d'inscription correspondant au taux réduit de licence pour les étudiants inscrits dans un autre diplôme AMU ;
- frais d'inscription correspondant au taux plein de licence pour les étudiants inscrits exclusivement au DU de langue.

Le VP Formation ajoute qu'au-delà du seul problème de l'absence de recettes de formation, la gratuité des DU de langue nuit considérablement à la visibilité de ceux-ci, dans un contexte très concurrentiel qui confronte AMU à de nombreuses officines privées : dans cet environnement, le fait de dispenser une formation à titre onéreux est à tort ou à raison souvent perçu par les usagers potentiels comme un gage de qualité.

Vote

La CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de tarifs de DU présentées en annexe au présent procès-verbal.

Cet avis se décline en deux votes différenciés :

- 1- La proposition de tarif relative au DESU *Perfectionnement en Finance* recueille un avis favorable par 29 voix pour et 6 voix contre ;
- 2 - La proposition de tarif relative aux DU de langue recueille un avis favorable à l'unanimité.

4) Calendriers universitaires

Mme Guittet-Durand présente les propositions de calendriers universitaires pour les seconds semestres respectifs de l'ESPE d'une part, et de l'UFR ALLSH d'autre part. Elle rappelle que ces deux calendriers ont dû faire l'objet d'une harmonisation quant à la définition des périodes de congé, la plupart des intervenants étant mobilisés au sein des deux composantes.

Dans le prolongement de cette remarque, Mme Mouret observe que ce même travail de synchronisation des congés devra être élaboré entre les UFR Sciences et ALLSH, qui déploient actuellement des diplômes communs ; il serait d'ailleurs souhaitable que l'ensemble des périodes de vacances des composantes soient ainsi harmonisées à l'échelle globale de l'établissement.

Le VP Formation confirme qu'une harmonisation des congés est opportune à plusieurs titres : la création de nouveaux masters portés par plusieurs composantes appelle en effet une telle disposition. De même, les collaborations diverses avec des partenaires internes ou externes s'en trouveraient considérablement simplifiées (collaboration avec les services communs, le CROUS...). Enfin, cette harmonisation présenterait l'avantage évident d'une meilleure lisibilité pour les étudiants. Cet objectif est d'ailleurs recherché depuis la création d'AMU ; il s'avère toutefois extrêmement complexe à réaliser et mobilise un travail très approfondi dès le début d'une année universitaire N pour le calendrier d'une année N+1. C'est pourquoi un groupe de travail dédié va se réunir dès le mois d'octobre 2014 en vue de préparer l'année 2015/2016.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les calendriers universitaires respectifs de l'ESPE et de l'UFR ALLSH pour le second semestre de l'année 2014/2015 (voir documents en annexe).



5) EFEE : bilan 2013-2014 / programmation de la campagne 2014-2015

Mme David présente les éléments de bilan de la campagne d'Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE) (voir annexe).

M. Fournier indique que les travaux extrêmement approfondis menés en 2012/2013 par le CEVU et par les équipes de soutien administratif ont permis une mise en œuvre très concluante du dispositif d'EFEE en 2013/2014, comme le montrent les éléments de bilan ici développés.

M. Dejou remercie vivement Mme David pour l'investissement et les compétences qu'elle a mis au service de ce lancement de l'EFEE au sein de l'Université d'Aix-Marseille. Il salue également l'appropriation très significative du dispositif par les composantes : ayant pleinement conscience que le processus d'évaluation des enseignements suppose une très forte implication des UFR, il estime que l'un des enjeux prioritaires pour 2014/2015 consistera à veiller à ajuster le mode opératoire afin de le rendre soutenable pour l'ensemble des acteurs.

Mme Mouret confirme que l'EFEE mobilise beaucoup de temps et d'organisation du point de vue des composantes : afin que le dispositif conserve toute son attractivité, il importe donc de veiller à ce que les étudiants soient à même de constater des améliorations concrètes dont ils seraient susceptibles de bénéficier dans un délai raisonnable.

M. Granier confirme que cette première campagne débouche sur des résultats très positifs et appuie pleinement les propos de Mme Mouret ; il note toutefois que certaines contraintes de confidentialité dans l'exploitation des résultats d'enquête peuvent à certains égards constituer un frein à des changements visibles pour les usagers.

Quant à cette question de la confidentialité des données d'enquête, M. Fournier se montre optimiste, observant que cette première campagne d'EFEE a permis de créer un climat plus serein qu'au moment du lancement du dispositif : certains enseignants qui avaient initialement exprimé leurs réticences à publier les résultats d'enquête ont finalement choisi de lever la confidentialité quant à ces éléments.

Mme Baklouti s'interroge sur la mise en place d'un dispositif susceptible d'être suffisamment incitatif pour augmenter significativement la participation étudiante aux enquêtes EFEE. Mme David souligne l'importance de faire en sorte de maintenir une adhésion spontanée de la part des usagers, des résultats d'enquête obtenus par des moyens coercitifs n'étant pas pleinement exploitables.

A l'issue de cette présentation du bilan de la campagne d'EFEE 2013/2014, Mme David présente les principaux axes de programmation de la campagne 2014/2015, cette proposition donnant lieu à vote.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les axes de programmation de la campagne d'EFEE 2014/2015 (voir annexe).

V VIE ETUDIANTE

1) Bilan tutorat AFEV

Déléguée territoriale à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, Mme Ferrani-Bornet présente brièvement l'AFEV, rappelant que celle-ci inscrit son action dans la lutte contre les inégalités sociales tout en favorisant un engagement accru de la jeunesse.

Ces objectifs se matérialisent notamment par des initiatives orientées vers le volontariat civique ou encore vers le tutorat individualisé.

Un tutorat permettant à des collégiens et lycéens d'être accompagnés par des étudiants est ainsi organisé.

Mme Giraud précise que ce tutorat, dont l'objet premier vise une mobilisation de la population étudiante au service d'une action sociale, peut également donner lieu à une bonification dans le cursus universitaire de l'étudiant. Dans la perspective de cette mission de tutorat, l'étudiant bénéficie d'un volume horaire de huit heures de formation, et un contrat d'objectif est établi avec la famille de l'élève suivi. Ce dispositif est précisé dans une convention cadre liant AMU à l'AFEV. Ajoutant quelques éléments chiffrés, Mme Giraud indique que le tutorat AFEV a concerné en 2013/2014 deux cent quatre-vingt-seize collégiens et lycéens tuteurés, et cent quatre-vingt-sept étudiants d'AMU tuteurs.

Mme Giraud dresse quelques éléments de bilan relatifs au dispositif Tandem tel qu'il a été mis en œuvre depuis la création de l'Université d'Aix-Marseille.

Elle constate notamment un manque de fluidité dans la communication entre l'AFEV et AMU, ce qui nuit encore à une harmonisation optimale de la bonification dans les différents cursus.

L'AFEV sollicite donc la transmission d'une information plus précise de la part d'AMU quant aux modalités de la valorisation du tutorat dans la formation universitaire : les étudiants concernés expriment fréquemment une incompréhension quant aux termes exacts de la convention, et les agents de l'AFEV déplorent de ne pas disposer des éléments propres à renseigner ces étudiants tuteurs. Le positionnement exact du tutorat dans la maquette pédagogique de la formation devrait pouvoir être précisément connu des personnels de l'AFEV.

Dans la perspective d'une meilleure communication, Mme Giraud suggère l'identification d'un référent par composante, qui serait à même d'assurer un relais d'information auprès de l'AFEV. Réciproquement, celle-ci pourrait diffuser aux composantes un document d'information relatif au tutorat.



La discussion s'oriente ensuite vers les modalités d'évaluation mises en œuvre dans le cadre du tutorat Tandem. Mme Giraud rappelle que cette évaluation se fait en deux phases successives : une première évaluation est réalisée par l'AFEV, sur la base de cinq critères comptant chacun pour quatre points d'une note indicative sur vingt ; la note indicative ainsi obtenue est ensuite communiquée à l'enseignant référent, qui attribue la note finale qui sera prise en considération dans les calculs de notes et de résultats. Mme Giraud note que l'un des cinq critères pris en considération par l'AFEV porte sur la progression scolaire effective de l'élève tuteuré : elle sollicite l'abandon de ce critère, invoquant d'une part une difficulté avérée à mesurer objectivement cette donnée ; d'autre part, la réussite ou l'échec de l'élève tuteuré ne présente pas nécessairement de lien de causalité direct avec l'investissement dont aura pu faire preuve l'étudiant tuteur.

Cette proposition de suppression du critère de réussite de l'élève tuteuré recueille un avis favorable de la CFVU. Mme Marchetti tient notamment à rappeler que l'objet de la bonification en lien avec le tutorat AFEV consiste à valoriser l'engagement étudiant : le tuteur ne saurait être rendu comptable de la réussite de l'élève suivi.

Mme Giraud rapporte ensuite le constat d'une certaine hétérogénéité dans l'évaluation des étudiants tuteurs par les composantes.

M. Paris rappelle que la bonification Tandem s'organise sur deux niveaux distincts et consécutifs, répartis sur deux semestres, l'ensemble ayant été conçu comme un dispositif annuel. Une attention particulière a donc été portée à éviter toute redondance entre le niveau Tandem 1 et le niveau Tandem 2, supposés se succéder et présenter une continuité. Pour le premier niveau, les modalités d'évaluation ont été homogénéisées à l'échelle de l'établissement ; pour le second niveau, une plus grande souplesse a été laissée aux composantes, qui avaient exprimé des attentes spécifiques et souvent différenciées. Ainsi, chaque UFR a la possibilité d'évaluer un étudiant au terme du tutorat Tandem 2 au moyen d'un rapport ou d'une soutenance : Mme Mouret rappelle à cet égard la position de la faculté des Sciences, qui souhaite conduire l'étudiant tuteur à verbaliser sa propre expérience afin que celui-ci réalise pleinement la dimension sociale de son action ; dans ce cas, l'organisation d'une soutenance est préférée.

M. Paul confirme que les modalités d'évaluation dans le cadre du bonus Tandem 2 ont sciemment été laissées à l'appréciation des composantes.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les orientations relatives au bonus Tandem suivantes :

1 – La note indicative sur 20 fournie par l'AFEV à l'enseignant référent pour attribution de la note finale se fondera sur les quatre critères suivants :

a - assiduité dans le suivi des volets de formations de l'AFEV ;

b - assiduité dans l'accompagnement de l'élève ;

c - appréciations sur les activités de l'étudiant dans le cadre du dispositif Tandem (contrat d'objectif signé, retour régulier sur pratiques d'accompagnement auprès du coordinateur de l'AFEV, participation aux activités d'ouverture socio-culturelles et pratiques citoyennes) ;

d - appréciations sur l'investissement personnel et la contribution à l'amélioration du dispositif Tandem (activités nouvelles sur initiative individuelle de l'étudiant).

Chacun de ces quatre critères comptera pour un quart de la note indicative sur 20.

La progression scolaire de l'élève tuteuré ne sera pas prise en considération.

2 – Dans la perspective d'établir des circuits de communication plus efficaces entre l'AFEV et l'Université d'Aix-Marseille, une réunion administrative sera prochainement organisée entre la Vice-présidence Formation de l'Université d'Aix-Marseille, des représentants du BVE, et des représentants de l'AFEV.

3 – Conformément au projet d'intégration de l'ensemble des cordées de la réussite aux bonifications semestrielles, les modalités d'évaluation déployées dans le cadre de la bonification Tandem pourront être revues en cours d'année en vue d'une mise en adéquation avec un éventuel cadre commun.

2) Tarif Carte Culture

Mme Flicker expose à la CFVU la proposition de reconduction du tarif de vente de la Carte Culture à 5 euros (voir annexe).

Elle précise que le dispositif a pris une ampleur significative depuis son lancement, le nombre de partenaires étant passé de vingt à trente. La nature de l'offre s'est également diversifiée, la Carte Culture donnant désormais accès à des spectacles musicaux ou encore à des séances de cinéma.

Les prochains objectifs visés consisteront à favoriser la venue de certains partenaires au cœur même des campus : un spectacle de la troupe de ballet Preljocaj sera d'ailleurs organisé prochainement sur divers sites universitaires.

Mme Flicker remercie enfin l'ensemble des composantes pour leur importante implication dans le dispositif.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la reconduction du tarif unitaire de 5 euros pour la Carte Culture, à compter de l'année universitaire 2014/2015.



VI QUESTIONS DIVERSES

Bornage des périodes d'inscriptions administratives

Mme Kavoukdjian-Detot fait part à la CFVU des nombreux problèmes rencontrés dans le cadre de la campagne d'inscriptions administratives (IA) de l'UFR ALLSH, insistant sur le fait que la période initialement prévue a été trop restreinte, ce qui a nécessité de prolonger la campagne d'IA. Elle estime donc que ce bornage temporel aurait dû permettre dès sa mise en place un étalement des IA sur une période plus étendue, déplorant que la gestion des flux étudiants, telle qu'elle a finalement été pratiquée, ait engendré des situations extrêmement anxiogènes pour les usagers.

M. Collomp confirme que d'importantes difficultés sont survenues au cours de la campagne d'inscriptions de l'UFR ALLSH, ces difficultés étant en partie imputables aux travaux de grande ampleur qui ont été engagés dans les locaux de la composante.

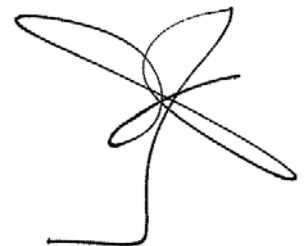
Mme Mouret indique que la communication faite aux étudiants devrait insister sur le fait que c'est la date de l'IA Web qui est prise en considération, et non la date de l'IA présentielle effective.

Mme Kavoukdjian-Detot indique que les dysfonctionnements recensés en ALLSH sont précisément de nature technique, et en lien direct avec l'enregistrement des IA Web : elle considère donc que la possibilité d'un obstacle technique aurait dû être anticipée au moyen d'une planification plus large des périodes d'IA.

Le VP Formation ne partage pas ce point de vue : il déplore que des dysfonctionnements informatiques aient en effet perturbé la campagne d'IA. Il rappelle cependant que cette situation revêt un caractère exceptionnel et ne pouvait en aucun être prise en considération dans la détermination du calendrier initial. Une veille technique devra évidemment être mise en place afin d'éviter que ces difficultés ne se reproduisent ; toutefois, le cadrage initial ne saurait être élaboré sur l'hypothèse de dysfonctionnements techniques ponctuels : les éléments à prendre en considération dans le calendrier des IA doivent permettre une organisation sereine de la rentrée pédagogique. A ce titre, les périodes d'IA doivent être prévues de manière à assurer un nombre maximal d'étudiants effectivement inscrits dès le début des enseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 17h58.

Thierry PAUL, Vice-président Formation





Enquête 2011 sur les conditions de vie des étudiants

Présentation à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'Aix-Marseille Université



■ Les missions et les compétences de l'AGAM

- **Observer** Collecter, analyser, diffuser données et informations géographiques : tableau de bord, données urbaines, Atlas des métropolitains
- **Planifier** SCOT, PLU-POS, PLH, PDU...
 - **Projets stratégiques** Schéma des vocations littorales, Schéma de pilotage du Bassin est, Port autonome, contribution au Schéma de développement économique, Schéma d'équipement commercial...
 - **Projets urbains** Vieux-port, Boulevard Urbain Sud, Frioul, Façade Maritime Nord, Régny, Flammarton, Estaque...
- **Conseiller/animer** Nos administrateurs, nos partenaires, Ville, Communauté urbaine...



■ AGAM et ESR

<http://www.agam.org/fr/etudes/economie/enseignement-superieur-recherche.html>

■ Les derniers travaux :

- « Principes d'aménagement d'ensemble du technopole de Luminy »
- « Evaluation des besoins en logement étudiant à Marseille »
- « Enquête : les conditions de vie des étudiants inscrits à Aix ou Marseille »
- « Impact socioéconomiques de l'enseignement supérieur et de la recherche »
- « Schéma directeur d'aménagement des pôles universitaires »

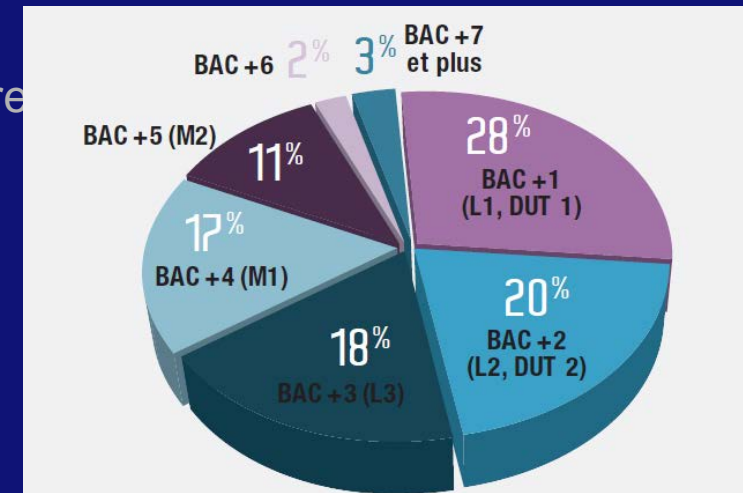
■ Une publication partenariale récurrente

- La lettre de l'enseignement supérieur



■ L'enquête sur les conditions de vie des étudiants

- Une démarche partenariale : Académie et Universités d'Aix-Marseille, CROUS, agences d'urbanisme
- La construction d'une connaissance territorialisée
 - Améliorer la connaissance la connaissance locale sur les conditions de vie des étudiants
 - Apprécier les points forts et les faiblesses de l'offre de services à la vie étudiante
- Le mode opératoire
 - Diffusion par mail par les Universités
 - Une interface en ligne : questionnaire + tribune libre
 - Enquête réalisée au printemps 2011
- Les participants
 - 4500 répondants
 - Un échantillon représentatif



Un échantillon représentatif



■ Les principaux messages

- Dés étudiants plutôt satisfaits et optimistes
- Des motifs de satisfaction : confiance dans les perspectives professionnelles, rapport qualité-prix des repas du CROUS, des conditions de vie et de déplacement satisfaisantes dans l'ensemble
- Des fragilités identifiées : ressources, logement, déplacements, forme et santé



■ Marseille Centre

→ Attractivité

- Parmi les motifs justifiant un éventuel changement d'académie, 19% avance la recherche d'une meilleure vie étudiante (logement, équipements, ...)
- Appréciation des conditions d'étude : bonnes – 29%, moyennes – 44%, mauvaises – 17%

→ Activité professionnelle

- 12% des 23 ans et + déclarent travailler de 10h à 20h par semaine; 11% des 21-22 ans de 5h à 10h par semaine
- A noter, 17% en sciences humaines et sociales déclarent travailler de 10h à 20h

→ Logement

- 45% de décohabitants – 38% pour les 16-20 ans; 41% pour les 21-22 ans; 68% pour les 23 ans et +
- 44% habitent dans le Centre; 79% à Marseille et 21% hors Marseille

→ Equipements / services

- Fréquence d'utilisation d'une bibliothèque universitaire : 2 à 3 fois par semaine – 35%, 2 à 3 fois par mois – 38%
- Appréciation des services autour de la fac : suffisants – 16%, insuffisants – 48%, très insuffisants – 36%



■ Marseille Timone

→ Attractivité

- Parmi les motifs justifiant un éventuel changement d'académie, 16% avance la recherche d'une meilleure vie étudiante (logement, équipements, ...)
- Appréciation des conditions d'étude : bonnes – 40%, moyennes – 38%, mauvaises – 13%

→ Activité professionnelle

- 26% des 23 ans et + déclarent travailler plus de 20h par semaine; 11% des 21-22 ans.

→ Logement

- 71% de décohabitants – 61% pour les 16-20 ans; 73% pour les 21-22 ans; 82% pour les 23 ans et +
- 63% habitent dans le Centre; 90% à Marseille et 10% hors Marseille

→ Equipements / services

- Fréquence d'utilisation d'une bibliothèque universitaire : 2 à 3 fois par semaine – 22%, 2 à 3 fois par mois – 29%
- Appréciation des services autour de la fac : suffisants – 11%, insuffisants – 53%, très insuffisants – 36%



■ Marseille Sud

→ Attractivité

- Parmi les motifs justifiant un éventuel changement d'académie, 14% avance la recherche d'une meilleure vie étudiante (logement, équipements, ...)
- Appréciation des conditions d'étude : bonnes – 47%, moyennes – 32%, mauvaises – 8%

→ Activité professionnelle

- 126% des 23 ans et + déclarent travailler plus de 20h par semaine
- A noter, les étudiants en sport travaillent légèrement plus que les étudiants en sciences

→ Logement

- 64% de décohabitants – 53% pour les 16-20 ans; 70% pour les 21-22 ans; 71% pour les 23 ans et +
- 65% habitent dans le Sud ; 92% à Marseille

→ Equipements / services

- Fréquence d'utilisation d'une bibliothèque universitaire : 2 à 3 fois par semaine – 26%, 2 à 3 fois par mois – 35%
- Appréciation des services autour de la fac : suffisants – 15%, insuffisants – 45%, très insuffisants – 39%



■ Marseille Nord

→ Attractivité

- Parmi les motifs justifiant un éventuel changement d'académie, 19% avance la recherche d'une meilleure vie étudiante (logement, équipements, ...)
- Appréciation des conditions d'étude : bonnes – 43%, moyennes – 37%, mauvaises – 11%

→ Activité professionnelle

- 15% des 23 ans et + déclarent travailler plus de 20h par semaine
- A noter, 20% en santé déclarent travailler plus de 20h par semaine

→ Logement

- 66% de décohabitants – 44% pour les 16-20 ans; 70% pour les 21-22 ans; 76% pour les 23 ans et +
- 29% habitent dans le Centre et 41% dans le Nord; 87% à Marseille

→ Equipements / services

- Fréquence d'utilisation d'une bibliothèque universitaire : 2 à 3 fois par mois – 33%, jamais – 50%
- Appréciation des services autour de la fac : suffisants – 9%, insuffisants – 41%, très insuffisants – 51%



■ Aix-en-Provence

→ Attractivité

- Parmi les motifs justifiant un éventuel changement d'académie, 14% avance la recherche d'une meilleure vie étudiante (logement, équipements, ...)
- Appréciation des conditions d'étude : bonnes – 32%, moyennes – 37%, mauvaises – 17%

→ Activité professionnelle

- 10% des 23 ans et + déclarent travailler + 20h par semaine

→ Logement

- 64% de décohabitants – 53% pour les 16-20 ans; 72% pour les 21-22 ans; 75% pour les 23 ans et +
- 65% habitent à Aix; 14% à Marseille

→ Equipements / services

- Fréquence d'utilisation d'une bibliothèque universitaire : 2 à 3 fois par semaine – 38%, 2 à 3 fois par mois – 36%
- Appréciation des services autour de la fac : suffisants – 29%, insuffisants – 51%, très insuffisants – 20%



■ <http://www.agam.org/>

Sylvain Crespel

■ s.crespel@agam.org

04.88.91.92.88

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)
6ème vague**

CFVU du 11 septembre 2014

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 11 septembre 2014	Observations CFVU du 11 septembre 2014
SUIO	UE optionnelle des semestres pairs de Licence pour le campus aixois	Développer l'esprit d'entreprendre et de création d'activité (ALLSH, FDSP, FEG, SCIENCES)	Création de cette UE optionnelle ouverte aux étudiants de licence qui auraient un projet de création d'activité ou de mise en œuvre d'un événement et qui voudraient développer leur esprit d'initiative et appréhender la complexité de la création d'activité, pour être capable de transformer leur idée en projet en maîtrisant les outils techniques de construction en situation réelle. UE ouverte aux étudiants de licence aux semestres pairs. + 30 heures (20h de TD et 10h de CM) pris en charge dans le cadre du dispositif PEPITES PACA Ouest		Cette UE optionnelle n'est pour l'instant présente que sur Aix car elle est ouverte dans le cadre du projet PEPITE à titre expérimental et qu'Aix est le campus qui brasse autour d'un périmètre géographique proche plusieurs composantes dont les étudiants pourront suivre en équipe pluridisciplinaire ce module.

Erratum : L'annexe de présentation des modifications de structures du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation proposé par l'ESPE comme support du vote de la CFVU du 12 Jun 2014 comportait une erreur. Il y a eu une inversion entre les codes et titres de 2 UE proposées sur 2 semestres différents.

Ainsi, il ne fallait pas lire :
 UE 34 Pratiques dans leurs dimensions collectives et pluridisciplinaires (M2 SEMESTRE 1 SC)
 UE 43 Enseigner à une diversité de publics (M2 SEMESTRE 2 SD)

mais :
 UE 34 Enseigner à une diversité de publics (M2 SEMESTRE 1 SC)
 UE 43 Pratiques dans leurs dimensions collectives et pluridisciplinaires (M2 SEMESTRE 2 SD)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**11 SEPTEMBRE 2014****Statut « Artiste de Haut Niveau »**

L'éligibilité au statut d'Artiste de Haut Niveau est appréciée par la commission « Artistes de Haut Niveau ». Cependant, pour les étudiants inscrits en Conservatoire ou école d'Art, l'attribution du statut sera facilitée.

Conditions d'accès :

La demande s'effectuera sur dossier composé de :

- ✓ un formulaire à renseigner (activités artistiques, planning annuel, structures fréquentées...)
- ✓ un CV des activités artistiques
- ✓ une lettre de motivation
- ✓ des attestations justifiant le parcours artistique
- ✓ éventuellement des lettres de recommandation

Ce dossier sera téléchargeable sur le site web d'AMU dans les onglets Culture et Vie Etudiante. Il devra être ensuite retourné à la Mission Culture par courriel ou courrier qui centralisera les demandes.

Un responsable de la structure artistique à laquelle l'étudiant est rattaché devra confirmer le volume horaire de pratique du candidat.

La Commission instruera les dossiers et donnera son accord. Dans certains cas, elle pourra convoquer l'étudiant pour un entretien. Les étudiants auront la possibilité de faire appel de cette décision.

Composition et fonctionnement de la Commission « Artistes de Haut Niveau » :

- ✓ Le VP Formation ou un de ses représentants siégeant à la Commission Culture
- ✓ La chargée de Mission Culture
- ✓ 1 référent des composantes concernées (les enseignants déjà membres de la Commission Culture pour les composantes concernées + 14 autres représentants des autres composantes)
- ✓ 1 administratif de la Mission Culture
- ✓ La responsable des BVE ou un de ses représentants
- ✓ 1 représentant étudiant

La Commission « Artistes de Haut Niveau » siégera une fois par an en début d'année et une fois au début du second semestre. Elle pourra se réunir à nouveau pour une Commission d'appel.

Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE) au titre de l'année 2014-2015¹
Propositions pour la CFVU du 11 septembre 2014

I –RSE au niveau d'AMU et de la composante selon le type de population	Définition	Aménagements« de droit » à la demande de l'étudiant		Aménagements particuliers accordés par la composante ² à la demande de l'étudiant
		Régime long d'études	Priorité choix groupes TD/TP	
Etudiants engagés dans la vie active	Etudiants bénéficiant d'un contrat de travail supérieur à 40 heures/mois – production obligatoire du contrat de travail	x	x	x
Etudiants engagés dans la vie universitaire	Membres titulaires et suppléants des conseils centraux et des conseils de composante	x	x	x
Etudiants engagés dans la vie étudiante	Membres titulaires et suppléants des conseils d'administration du CROUS, du CNOUS et des conseils du CNESER	x	x	x

¹Ces dispositions ne sont pas rétroactives.

²**Les aménagements d'études sont du ressort de chaque composante en fonction de l'organisation pédagogique des formations (exemples :** dispense d'assiduité, sauf pour les TP - aménagement des horaires de cours - examens adaptés [dispense de contrôle continu obligatoire et inscription au régime terminal] - priorité dans le choix des groupes de TP/TD lorsque ces aménagements ne sont pas de droit - session spéciale d'examens dans le cas d'un contrôle continu intégral.)

<p>Sportifs de Haut Niveau et sportifs professionnels</p>	<p>Le Ministère chargé des sports institue trois listes de sportifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> 🏆 Sportifs de haut niveau 🏆 Sportifs espoirs 🏆 Partenaires d'entraînement. <p><i>Les sportifs espoirs et les partenaires d'entraînement ne sont pas des sportifs de haut niveau.</i></p> <p>Les sportifs de haut niveau font partie de plusieurs catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> 🏆 Elite 🏆 Senior 🏆 Jeune 🏆 Reconversion. <p>La liste des sportifs de haut niveau est disponible sur le site : http://www.sports.gouv.fr/index/sport-et-compétition/sport-de-haut-niveau/liste-des-sportifs-de-haut-niveau</p> <p>Outre cette vérification, l'étudiant concerné est appelé à fournir un justificatif.</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x³</p>
<p>Artistes de Haut Niveau</p>	<p>Etudiant dont l'implication forte dans une activité artistique pourrait justifier un aménagement d'études. L'éligibilité au statut sera appréciée par la Commission Artistes de Haut Niveau.</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>
<p>Etudiants en situation de handicap</p>	<p>Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant.</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>
<p>Etudiants engagés dans la vie associative</p>	<p>Membres du bureau des associations – Associations en lien avec les missions de l'Université</p>			<p>x</p>
<p>Chargés de famille</p>				<p>x</p>
<p>Etudiants engagés dans plusieurs cursus</p>				<p>x</p>
<p>Etudiants effectuant des stages longs</p>				<p>x</p>

³ A minima appliquer la circulaire N°2006-123 du 1-8-2006 – BO du 7 septembre 2006
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0601980C.htm>

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU
(DIPLOMES NATIONAUX)**

CFVU du 11 septembre 2014, 3ème vague

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 11 septembre 2014	Observations du 11 septembre 2014
EJCAM	Licence	L3 Information Communication, Programme A : Communication et médias	Modifications des MCC de niveau 3 : - Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures proposées lors de la CFVU du 6 mars 2014 (changement d'intitulés de sous-UE (cours)) Cf. doc en PJ		
IUT	DUT	Toutes filières de DUT	Modifications des MCC de niveau 2 : - Modification de la rédaction de l'article 3 relatif à l'assiduité (suppression d'une référence à un seuil d'absence entraînant signalement, rédaction synthétisée) ; - Modification de la rédaction de l'article 12 relatif aux bonifications (un étudiant peut désormais cumuler les points supplémentaires de plusieurs bonus dans la limite de +0, 4% de la moyenne au semestre)		
IUT	LP	Toutes spécialités de LP	Modifications des MCC de niveau 2 : - Modification de la rédaction de l'article 7 relatif aux bonifications (un étudiant peut désormais cumuler les points supplémentaires de plusieurs bonus dans la limite de +0, 5% de la moyenne au semestre)		
IUT	LP	Santé Spécialité : Maintenance et technologie biomédicales	Modifications des MCC de niveau 3 : - Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures proposées lors de la CFVU du 10 avril 2014 (changement de contenu d' ECUE) Cf. doc en PJ		
IUT	LP	Electricité et électronique Spécialité : Conception des systèmes électroniques et optoélectroniques	Modifications des MCC de niveau 3 : - Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures proposées lors de la CFVU du 10 avril 2014 (changement de contenu d' ECUE) Cf. doc en PJ		
OSU	Master	Océanographie TRONC COMMUN toutes spécialités (S1)	Modifications des MCC de niveau 3 : - Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures proposées lors de la CFVU du 10 avril 2014 (changement de contenu d' ECUE)		
Sciences / FEG	Licence	Mathématiques Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	Modifications des MCC de niveau 2 : - Mise en conformité avec délibération de la CFVU du 12 juin 2014 concernant les modalités de conservation d'une session l'autre des notes des éléments constitutifs d'UE validés au sein d'UE non validées. - Identification des bonus accessibles aux étudiants de la mention. Modifications des MCC de niveau 3 : - Présentation des modalités de calcul des notes d'UE de Mathématiques , d'économie et des sciences Humaines (options) en plus des descriptifs des UE (maquette).		
FEG	Master	Management Logistique et Stratégie (MLS)	Modifications des MCC de niveau 3 : - Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures proposées lors de la CFVU du 6 mars 2014 (changement de contenu de 3 ECUE) - Reformulation des MCC du parcours MIID pour les rendre plus explicites aux étudiants : + les UE concernées par la note seuil de compensation sont identifiées dans la même rubrique que la définition de la note seuil (plus de renvoi à la rubrique de présentation de la maquette)		

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 11 septembre 2014	Observations du 11 septembre 2014																																												
SUIO	UE optionnelle des semestres pairs de Licence pour le campus aixois	Développer l'esprit d'entreprendre et de création d'activité (ALLSH, FDSP, FEG, SCIENCES)	<p>Définition des modalités de contrôle des connaissances pour cette nouvelle UE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé épreuve</th> <th>Typ épr (CP, CC, CT)</th> <th>Ep. Organ. S1, DE, Oui, Non</th> <th>Nature sess 1 (écrit, oral ou CC)</th> <th>Durée sess 1</th> <th>Coef S1/S2</th> <th>Report S1/S2</th> <th>Ep. Organ. S2, DE, Oui, Non</th> <th>Nature sess 2</th> <th>Durée sess 2</th> <th>Coef sess 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendu de rapports intermédiaires et réalisation dans les délais</td> <td>CC</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Oui</td> <td>écrit</td> <td></td> <td>0,4</td> </tr> <tr> <td>Synthèse écrite du projet d'entreprise</td> <td>CT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>oui</td> <td>écrit</td> <td></td> <td>0,4</td> </tr> <tr> <td>Présentation orale du projet</td> <td>CT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>oui</td> <td>oral</td> <td></td> <td>0,2</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé épreuve	Typ épr (CP, CC, CT)	Ep. Organ. S1, DE, Oui, Non	Nature sess 1 (écrit, oral ou CC)	Durée sess 1	Coef S1/S2	Report S1/S2	Ep. Organ. S2, DE, Oui, Non	Nature sess 2	Durée sess 2	Coef sess 2	Rendu de rapports intermédiaires et réalisation dans les délais	CC						Oui	écrit		0,4	Synthèse écrite du projet d'entreprise	CT						oui	écrit		0,4	Présentation orale du projet	CT						oui	oral		0,2		
Libellé épreuve	Typ épr (CP, CC, CT)	Ep. Organ. S1, DE, Oui, Non	Nature sess 1 (écrit, oral ou CC)	Durée sess 1	Coef S1/S2	Report S1/S2	Ep. Organ. S2, DE, Oui, Non	Nature sess 2	Durée sess 2	Coef sess 2																																							
Rendu de rapports intermédiaires et réalisation dans les délais	CC						Oui	écrit		0,4																																							
Synthèse écrite du projet d'entreprise	CT						oui	écrit		0,4																																							
Présentation orale du projet	CT						oui	oral		0,2																																							
ALLSH	LP	LP Intervention sociale, spécialité Travailleurs sociaux et soignants signeurs	<p>Modifications des MCC de niveau 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures proposées lors de la CFVU du 22 mai 2014. - Modification des règles de calcul de notes de 2 autres UE de la LP. Nature des modifications : passage en CCI pour la première UE et soutenance d'un rapport en épreuve terminale pour la seconde (cf. document de synthèse joint). 																																														
ALLSH	Licence	Toutes mentions de Licence	<p>Modifications des MCC de niveau 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures proposées lors de la CFVU du 22 mai 2014. - Modification des règles de calcul de notes de 103 autres UE de licence. Nature des modifications : passage en CCI, suppression de certaines épreuves (écrites), modification des coefficients, ajout d'épreuves, modification des durées d'épreuves, modification de la nature de l'épreuve de régime dérogatoire, non report note d'épreuve en cas de session 2 (cas CCI ou CCP) (cf. document de synthèse joint). 																																														
ALLSH	Master	Toutes mentions de Master	<p>Modifications des MCC de niveau 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures proposées lors de la CFVU du 22 mai 2014. - Modification des règles de calcul de notes de 21 autres UE de Master. Nature des modifications : passage en Contrôle Continu Intégral ou Partiel d'épreuves précédemment en contrôle terminal, ajout ou suppression de certaines épreuves (écrites), modification des durées d'épreuves, modification de la nature de l'épreuve (rapport au lieu d'écrit terminal) (cf. document de synthèse joint). 																																														
ALLSH	UE Optionnelles de Licence et de Master	UE optionnelles de 11 disciplines (essentiellement langues) proposées en licence et master (cf. doc joint)	<p>Modifications des MCC de niveau 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification des règles de calcul de notes de 72 UE optionnelles. Nature des modifications : passage en Contrôle Continu Intégral ou Partiel d'épreuves précédemment en contrôle terminal, Passage en contrôle terminal d'épreuves en CCI, suppression de certaines épreuves (écrites), ajout d'épreuves, modification des durées d'épreuves, modification de la nature de l'épreuve, non report note d'épreuve en cas de session 2 (cas CCI ou CCP) (cf. document de synthèse joint). 																																														
ALLSH																																																	
ALLSH																																																	
ALLSH																																																	

MODALITES DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES ACTIVITES DONNANT LIEU A BONIFICATION POUR LES CURSUS DES DIPLÔMES DU LMD

Éléments communs à l'ensemble des bonifications proposées ci-dessous :

- Respect des règles de l'établissement en matière de bonification : 4 domaines, max +0,5 points sur la moyenne du semestre concerné, note conservable d'une session l'autre mais non capitalisable. Seules les notes supérieures à 10 /20 donnent lieu à attribution de points à la moyenne.
- Les activités donnant lieu à bonification doivent être réalisées au sein de l'université ou encadrées par un dispositif universitaire. (Une pratique sportive ou un engagement associatif sans lien avec l'université ne donne pas lieu à bonification).
- Les activités donnant lieu à bonification doivent être gratuites pour les étudiants régulièrement inscrits aux bonus. (l'étudiant ne doit pas payer pour accéder à une bonification).
- Les activités donnant lieu à bonification ne doivent pas être financées dans le cadre du FSDIE.
- Les activités donnant lieu à bonification sont avant tout des activités "socialement" valorisantes pour un étudiant, l'insertion dans un dispositif de valorisation pédagogique (tel que bonus) ne doit pas être contraignante, ni désincitative pour le maintien de ces activités.
- Egalité de traitement des étudiants quel que soit le bonus proposé et proportionnelle à la valorisation accordée (ce n'est qu'un bonus) : la quantité de travail devant être demandée aux étudiants doit être similaire pour éviter les choix de bonus moins contraignants ; à investissement égal, un niveau de bonus identique.
- L'évaluation pédagogique et la délivrance de points de bonus doit proposer une gradation tenant compte de différents degrés d'investissement de l'étudiant dans la réalisation de l'activité "bonifiable" (pas de tout ou rien).
- Les modalités de l'évaluation pédagogique de l'implication de l'étudiant dans une activité bonifiée doivent permettre à un étudiant de choisir un même bonus pour l'ensemble des 8 semestres de la L1 au M1 sans conduire à évaluer à chaque fois la même production.
- Les modalités de l'évaluation pédagogique de l'implication de l'étudiant dans une activité bonifiée doivent être les plus simples possibles et être soutenables pour chaque composante (on cherchera à éviter tant que faire se peut l'organisation de soutenances, de validations de rapports... qui imposeraient de mobiliser des équipes enseignants pour l'encadrement d'une évaluation de travaux dont l'intérêt intrinsèque et l'aboutissement en termes de points sur la moyenne s'avèrent malgré tout marginaux).

Nom du Bonus	Domaine d'activité	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats	Avis CFVU XXX 2014	Observations de la CFVU XXXX 2014
Sport	Sport	<p>Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans pratique régulière d'une activité sportive encadrée que ce soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre d'une pratique hebdomadaire encadrée par le SUAPS - dans le cadre d'une pratique compétitive (individuelle ou collective) au sein de l'établissement, de l'académie ou au niveau national 	<p>3 niveaux de gradation :</p> <p>+0,2 (14/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication acceptable.</p> <p>+0,35 (17/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication forte.</p> <p>+0,50 (20/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication maximum ;</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>sanctionnant un étudiant engagé dans une activité compétitive universitaire (AS de composante ou AS AMU) dont le nombre de compétitions est appréciable ;</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>sanctionnant un étudiant engagé dans une activité compétitive universitaire (AS de composante ou AS AMU) dont le nombre de compétitions est réduit mais s'impliquant dans les séances hebdomadaires du SUAPS</p>	Evaluation par l'enseignant responsable de la discipline sportive		Les modalités d'inscription pédagogique et de saisie des notes de sport doivent être repensées et formalisées dans une procédure s'appliquant à tous les campus de manière à éviter des soucis évoqués par toutes les scolarités entre les étudiants identifiés pour le bonus et ceux qui ont effectivement une note.
Etudiants engagés dans la vie institutionnelle de l'établissement	Engagement étudiant	<p>Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie institutionnelle de l'établissement que ce soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en Conseil Central (CA, CR, CFVU) - en Conseil de Composante - Conseils de Département (dans certains cas, taille critique) 	<p>2 niveaux de gradation :</p> <p>+0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné (sans démontrer d'investissement particulier).</p> <p>+0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné qui démontrerait fort investissement dans la vie institutionnelle par la participation à des travaux préparatoires ou connexes du conseil (participation à des GT ou commissions connexes (FSDIE, COVE...), aux bureaux des Conseils, interventions importantes et régulières lors des Conseils)</p>	<p>Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des Directions encadrant les travaux des Conseils Centraux (DEVE, DRV, DAJI) et Composantes sur une base objective et opposable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - listes d'émargement des Conseils, - comptes rendus et documents attestant de la participation aux réunions connexes à ces conseils <p>La notation est proposée le Directeur de la composante</p>		

Nom du Bonus	Domaine d'activité	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats	Avis CFVU XXX 2014	Observations de la CFVU XXXX 2014
Etudiants accompagnant un étudiant en situation de handicap	Engagement étudiant	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants valides dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans leur prise de notes ou un accompagnement pédagogique plus avancé	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la transmission régulière par un étudiant valide de ses notes prises en cours aux étudiants en situation de handicap (notes claires et adaptées à l'étudiant accompagné). +0,50 : sanctionnant un étudiant qui en plus de la transmission de ses notes réalise un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire...)	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des étudiants en situation de handicap accompagnés et transmet ces informations à l'enseignant référent handicap désigné par la composante qui propose une notation		
Etudiants tuteurs du dispositif TANDEM 1 et 2 (AFEV)	Engagement étudiant	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans l'accompagnement de collégiens et lycéens des zones urbaines défavorisées de l'agglomération d'Aix-Marseille.	Maintient du dispositif tel que validé en CEVU AMU du 4 juillet 2013 : évaluation sur la base de 5 items (chacun gradué en 2 niveaux) comptant pour 1/5ème d'une note finale sur 20	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.		Maintient-on un distinguo entre TANDEM 1 et 2 sachant que dans TANDEM 2 des composantes ont proposé de maintenir des soutenances à l'oral ou des rédactions de rapports, (en contradiction avec les principes ci-dessus)
Etudiants plus avancés dans le cycle de leurs études (de L2 au M1) parrainant des étudiants de L1, voire L2	Engagement étudiant	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants de L2 jusqu'au M1 dans l'accompagnement des nouveaux étudiants de L1 voire de L2 que ce soit dans le cadre : - d'un simple parrainage, - d'un tutorat pédagogique plus poussé (mais non rémunéré)	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la réalisation d'une activité de parrainage simple (accueil des nouveaux, aide au repérage institutionnel et géographique sur le campus et ses environs). Cette activité étant réalisée au sein d'une association étudiante. +0,50 : sanctionnant un étudiant qui propose un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire...) mis en place dans le cadre d'un dispositif encadré par la composante (géré directement ou bien délégué à une association mais encadré par la composante)	Le service de Scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant chargé de coordonner le dispositif de parrainage ou de tutorat récupère les éléments d'appréciation auprès des associations étudiantes (dans le cadre du tutorat simple) pour permettre une évaluation par l'enseignant coordonnateur de l'accompagnement. Ce dernier propose directement les évaluations des étudiants dans le cadre du tutorat avancé.		
Etudiants engagés dans la vie associative	Engagement étudiant	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie associative étudiante. Souhaitant valider une intervention active dans le fonctionnement et l'activité des associations étudiantes d'AMU, ce bonus ne valorise pas le simple fait d'être membre de l'assemblée générale d'une association à jour de ses cotisations.	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la participation effective d'un étudiant au bureau d'une association étudiante signataire de la charte des associations étudiantes d'AMU (sur des fonctions clairement identifiées dans les statuts de l'association telles que : Président, Vice-président, Trésorier, Secrétaire...) +0,50 : sanctionnant un étudiant qui porte, au nom de son association, un projet, une activité dont la dimension et le rayonnement sont significatifs. Sont entre-autres concernées les actions visant à promouvoir le développement durable et à réduire l'impact négatif de l'activité de l'université sur l'environnement.	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des associations étudiantes sur une base objective et opposable : - listes des membres du bureau de l'association, - comptes rendus et documents attestant de la participation actives - Les dossiers de projet déposés auprès du BVE (attestant du portage de projet) La notation est proposée le Directeur de la composante		

Nom du Bonus	Domaine d'activité	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats	Avis CFVU XXX 2014	Observations de la CFVU XXXX 2014
<p>Approfondissement des connaissances</p> <p>La validation d'enseignements listés par les composantes dans leurs MCC de niveau 2 en tant qu'enseignements participant de l'approfondissement des connaissances</p>	<p>Approfondissement des connaissances</p>	<p>Cherche à valoriser le travail de l'étudiant qui a suivi et validé des enseignements supplémentaires n'entrant pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels il s'est inscrit. (enseignements affichés en général dans la rubrique complément de cursus dans l'ADD et non dans les semestres liés à son cursus).</p> <p>Principes généraux du bonus Approfondissement des connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est soit un enseignement d'approfondissement de la discipline, soit un enseignement d'une discipline connexe à la formation ou encore un enseignement cohérent avec un projet pédagogique ou professionnel formalisé par l'étudiant et validé par l'enseignant responsable de la formation. - L'inscription aux enseignements permettant la bonification "approfondissement des connaissances" doit se faire en début de semestre (validation pédagogique lors des IP par le responsable de l'année). - La validation des enseignements "approfondissement des connaissances" ne doit pas être valorisé en termes d'ECTS pour l'étudiant dans le cadre d'un autre cursus. - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est un enseignement équivalent à 3 ou 6 ECTS (si elle excède 6 ECTS une dérogation est envisageable avec le responsable de la formation). - Les enseignements "approfondissement des connaissances" doivent figurer dans une liste d'enseignements proposés par la composante éventuellement complétée par des propositions individuelles des étudiants validées par le responsable de la formation. 	<p>Les MCC de ces enseignements sont spécifiques à chaque UE. Elles doivent être présentées et régulièrement validées par la CFVU au même titre que l'ensemble des enseignements d'AMU.</p> <p>La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit :</p> <p>3 niveaux de gradation :</p> <p>+0,20 : note comprise dans l'intervalle [10-12[+0,35 : note comprise dans l'intervalle [12-16[+0,50 : note comprise dans l'intervalle [16-20]</p>	<p>Evaluation par l'enseignant responsable de l'UE et transmission à la scolarité de composante (dans le respect des règles de l'anonymat des corrections des enseignements)</p>		
<p>Bonus Culture :</p> <p>Activité Chorale (1 et 2), Activité Théâtre (1 et 2), Activité Orchestre Symphonique (1 et 2),</p>	<p>Culture</p>	<p>cherche à valoriser la participation tout au long du semestre à des activités culturelles organisées directement par l'établissement ou déléguées à des associations ou organismes partenaires reconnus par l'établissement. Dans le cas de partenariats avec des structures culturelles non associatives (conservatoires...) il est nécessaire, pour prendre en compte cette activité se déroulant en dehors d'AMU, qu'il y ait un investissement de l'étudiant au bénéfice de la communauté universitaire (organisation de manifestations au sein des campus universitaires, par exemple)</p>	<p>On distinguera les bonus où l'activité donne lieu à une seule manifestation de grande dimension par an de celles qui organisent des manifestations à chaque semestre</p> <p>Plusieurs manifestations (au moins une par semestre) 2 niveaux de gradation :</p> <p>+0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable. +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires, démontrant une implication forte et qui participe à une manifestation de grande dimension.</p> <p>Une seule manifestation en fin d'année Semestre d'hiver 2 niveaux de gradation :</p> <p>+0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable. +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication forte.</p> <p>Semestre d'été 2 niveaux de gradation :</p> <p>+0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable. +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires, démontrant une implication forte et qui participe à une manifestation de grande dimension.</p>	<p>Le service de Scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant chargé de coordonner l'activité bonifiée récupère les données objectives auprès des représentants des associations gérant les activités bonifiées (présence / participation aux manifestations).</p>		<p>Proposer un formulaire de demande d'autorisation de créer un bonus culturel où chaque association étudiante souhaitant mettre en place une activité culturelle potentiellement bonifiable présenterait son projet :</p> <p>objectifs, déroulement, modalités de validation, modèle économique permettant de réaliser l'activité sur un semestre...</p>

Modalités de contrôle des connaissances 2014/2015
Proposition à valider en CFVU du 11/09/2014

La CFVU approuve la reconduction pour l'année 2014/2015 des modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 pour lesquelles aucune modification n'a été sollicitée.

CAMPAGNE 2014 (habilitation pour 4 ans)

**DEMANDE DE CREATION
D'UN DIPLÔME D'ETABLISSEMENT**

Principes votés en conseil d'administration du 24/04/2012

Formats proposés pour les diplômes d'établissement d'AMU :

		Volume horaire	
		Entre 60 et 120 H	Au dessus de 120 H
Niveau des enseignements	1 ^{er} cycle (licence)	Certificat d'Université (CU)	Diplôme d'Université (DU)
	2 ^{ème} (master) et 3 ^{ème} cycle	Certificat d'Etudes Supérieures Universitaires (CESU)	Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires (DESU/DESIU*)

*Diplôme d'Etudes Supérieures Inter Universitaire

Attention : les données renseignées dans ce formulaire seront saisies dans ROF pour permettre l'affichage en ligne des diplômes d'établissement et la production des plaquettes pour les différents salons. L'enchaînement des rubriques de ce dossier d'habilitation suit donc la logique de celles du logiciel. La forme doit être synthétique pour faciliter la communication auprès des étudiants.

FICHE D'IDENTITE

FORMAT DU DIPLOME : CU DU CESU X DESU DESIU

INTITULE DU DIPLOME : Diplôme d'établissement étudiant- entrepreneur (D2E)
?

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : FEG /SUIO AMU

RESPONSABLE DE FORMATION : Gilbert BOUGI,

Adresse électronique :
gilbert.bougi@univ-amu.fr

Téléphone : **04 42 26 63 01**

MOTS CLEFS : Création d'activité insertion, emploi, métier, entreprise, valorisation des compétences, projet, parrainage,
(moteur de recherche sur le web)

LOCALISATION DES ENSEIGNEMENTS : Aix-Schuman,
(précisez tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

REGIME(S) D'INSCRIPTION POSSIBLE(S) : *(case(s) à cocher)*

Formation initiale

Formation initiale-Apprentissage

Formation continue

OBJECTIFS

OBJECTIFS GENERAUX :

Les Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE), dans la continuité des Pôles Entrepreneuriat Etudiants (PEE) ont vocation à développer la culture entrepreneuriale et à favoriser le passage à l'acte entrepreneurial des étudiants et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, en licence, master et doctorat, ou équivalent, dans toutes les filières de formation. Ce plan a vocation, entre autres, à renforcer l'accompagnement des étudiants et des jeunes diplômés souhaitant passer à l'acte de création et de reprise d'activités.

Les Assises de l'Entrepreneuriat avaient fait ressortir une demande des jeunes diplômés. Entre la sortie des études et le moment de la création ou reprise, il peut y avoir un délai de plus de 12 mois ce qui pose des difficultés de couverture sociale notamment d'accès aux mutuelles. Les diplômés ont aussi mis l'accent sur leur isolement pendant la phase de création/reprise et de finalisation de leur projet entrepreneurial. Il est aussi ressorti qu'il n'était pas assez pris en compte la situation de l'étudiant qui entreprend pendant ses études notamment sur l'obligation de faire un stage alors que ce n'est pas possible dans le cadre du projet de création d'entreprise (absence de structure juridique signataire pour la convention de stage dédiée). Dans ce contexte la création du D2E apportera une solution à ces problèmes. L'objectif du D2E est de fournir un cadre administratif et un accompagnement par un tuteur enseignant et des professionnels de la création, l'étudiant-entrepreneur.

Le D2E et le statut national Etudiant-Entrepreneur apportent :

- un statut et une couverture sociale à l'étudiant ou au jeune diplômé entrepreneur,
- la possibilité s'il est en formation de substituer son projet au stage normalement prévu, en accord avec le responsable de filière,
- la possibilité de transformer l'acquisition du D2E en ECTS dans le diplôme national où est inscrit l'étudiant (notamment validation du stage et autres UE sous réserve de validation par l'établissement),

- un droit de césure dans la formation du diplôme national où est inscrit l'étudiant,
- un double accompagnement enseignant + praticien,
- la possibilité d'accès à un module de formation issu des formations dédiées à l'accompagnement par PEPITE PCA OUEST en accord avec la composante impliquée. Il s'agit donc d'un D2E « inversé » qui met au premier rang le projet et l'accompagnement.
- l'accès aux ressources documentaires et outils mis à disposition par PEPITE PACA OUEST
- l'accès au réseau des partenaires régionaux de PEPITE PACA OUEST de l'accompagnement et du financement de la création et de la reprise d'entreprise,

Ce D2E s'inscrit dans le panorama de l'université d'Aix-Marseille comme un diplôme complémentaire au DESU "Devenir Entrepreneur" et à la spécialité de master 2 « création d'entreprise TPE PME ».

CONNAISSANCES GENERALES A ACQUERIR:

Le dispositif du D2E est orienté autour de l'accompagnement individualisé de l'étudiant par 2 tuteurs (enseignant et praticien) dans le cadre de la consolidation de son projet entrepreneurial. Cette année est consacrée à acquérir des compétences, de l'expérience professionnelle et/ou personnelle et à construire de façon robuste le projet entrepreneurial afin de faciliter le passage à l'acte.

COMPETENCES A ACQUERIR :

1 Compétences entrepreneuriales

Identifier des opportunités d'affaires : de l'idée à l'opportunité
 Elaborer une vision entrepreneuriale : de l'opportunité au projet
 Concevoir le modèle d'affaires
 Développer son plan d'affaire / maîtriser les outils de gestion
 Impulser une organisation : du projet à la structure

2 Compétences Managériales

Leadership
 Communiquer
 Management de hommes
 Savoir formuler ses engagements sociétaux

3 Compétences marketing et commerciales

Marketing
 Commercial
 Savoir cibler sa clientèle
 Savoir se faire connaître, gérer et développer son réseau

4 Compétences en gestion des ressources humaines

Recrutement
 Gestion administrative – juridique
 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

5 Compétences en gestion financière

Gestion de la trésorerie
 Gestion financière
 Gestion administrative – juridique
 Compétence de base en méthode informatique
 Maîtrise des pitch (présentations orales)

DEBOUCHES PROFESSIONNELS et/ou POURSUITES D'ETUDES :

Créateur et repreneur d'entreprise.

Code ROME : M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

CONTEXTE

POSITIONNEMENT DANS L'OFFRE REGIONALE/NATIONALE :

Unique en PACA ouest. Diplôme porté par AMU en accord avec le Pôle PEPITE PACA OUEST

ADOSSEMENT A LA RECHERCHE : *(le cas échéant)* : NON

ADOSSEMENT AU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE (INCLUANT LA PRATIQUE HOSPITALIERE) : OUI

PARTENARIATS ACADEMIQUES OU PROFESSIONNELS :

ENSAM, ECM ,Sciences PO AIX, UAPV et tous les partenaires professionnels du POLE PEPITE PACA OUEST

ORGANISATION ET INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

NOMBRE TOTAL DE SEMAINES D'ENSEIGNEMENT DANS LA FORMATION :
2 sessions du CU sont prévues permettant ainsi d'accueillir des étudiants tous les 6 mois

La pédagogie étant une pédagogie inversée , les enseignements ne se déroulent pas à des temps précis de l'année mais plutôt s'adaptent au profil des inscrits sur le semestre

BORNAGE DE LA PERIODE D'ENSEIGNEMENT

(pour les items suivants, on renseignera a minima l'année et le mois) :

entre Octobre 2014 et janvier 2014 (session 1)puis entre février et Mai (session 2)

DATE INDICATIVE DE DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 20/ 10/ 2014

DATE INDICATIVE DE FIN DES ENSEIGNEMENTS : 20 /05 / 2015

LANGUE D'ENSEIGNEMENT : Français

DROITS D'INSCRIPTION :

Indiquez le ou les montants des droits d'inscription à la formation en dehors des droits de scolarité* (SCD, FSDIE, médecine préventive).

- droits de formation

Formation initiale	Droits d'inscription :	500€
Formation continue	Droits d'inscription :	1500€

- **LE D2E est accessible aux étudiants et diplômés de niveau minimum BAC +1 validé et ayant obtenu le statut d'ETUDIANT-ENTREPRENEUR délivré par le comité d'engagement de PEPITE PACA OUEST.**
- **Un dossier de préinscription pour postuler au statut sera à remplir sur le site web du Ministère (MESR).**
- **L'admissibilité sera communiquée par le comité d'engagement de PEPITE PACA OUEST constitué des représentants des différents établissements et des experts de la création d'entreprise du Pôle.**
- **Les auditions pour obtenir le statut Etudiant-Entrepreneur seront fixées par le comité d'engagement de PEPITE PACA OUEST .**
- **Les frais d'inscription servent à rémunérer les E-C et Biatss mais également en partie les extérieurs (structures d'accompagnement à la création d'entreprise) qui accompagnent les étudiants ou diplômés.**
- **Les droits d'inscription devront être versés à l'une des 2 composantes précitées (FEG/SUIO) qui s'engagera à rémunérer les E-C tuteurs et responsable de formation et à reverser au Pôle PEPITE PACA OUEST les frais relatifs à l'accompagnement à la création pour les inscrits au CU.**

CONTACTS : Marie Decroix Taffet :

(Coordonnées du service ou de la personne joignable par les étudiants)

Téléphone : Adresse électronique : [marie.decroix-taffet@univ-amu.fr/
gilbert.bougi@univ-amu.fr](mailto:marie.decroix-taffet@univ-amu.fr/gilbert.bougi@univ-amu.fr)

PRESENTATION ET ORGANISATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : A compléter

Fonctions exercées	Nom Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel
Responsable du diplôme	Gilbert BOUGI	MCF	05
	Tuteur E-C issu de la composante d'origine de l'étudiant		
Intervenants de l'université	Marie DECROIX TAFFET	ASI	SUIO
	Mathilde Torossian	ASI	SUIO
	Evelyne Marchetti	Pr	Directrice PEPITE
Partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none">- L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) ;- L'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) ;- L'Ecole Centrale Marseille (ECM) ;- L'Institut d'Etudes		

	<p>Politiques d'Aix en Provence (Sciences Po Aix) (IEP) ;</p>		
Partenaires externes	<p>✓ Les incubateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'incubateur IMPULSE (déjà présenté plus haut, (www.incubateur-impulse.com)) - L'incubateur « Belle de mai » (www.belledemai.org) - La SATT PACA Corse (déjà présentée plus haut, (http://www.sattse.com)) <p>✓ Les partenaires professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'APEC (Association pour l'emploi des cadres) - Les Entrepreneuriales (www.les-entrepreneuriales.fr) - L'Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises, IRCE (www.irce-paca.com) - La Plateforme France Initiative, CPEM (www.cpem-marseille.com) - L'association Pays d'Aix Initiatives, PAI (www.paysdaixinitiatives.com) - Le Réseau Entreprendre PACA (www.paca-entreprendre.org) - L'Union Pour les Entreprises des Bouches du Rhône, UPE 13 (www.upe13.com) - Le CJD (Centre des jeunes dirigeants d'Aix et Marseille) - Union Patronale Régionale Paca (UPR) - La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, CCIMP (www.ccimp.com) - La Confédération Nationale des Junior-Entreprises - L'expert-comptable Marseille - La couveuse Interface 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Marseille Innovation - Pionnières - Femmes 3000 - La couveuse Inter-Made - La couveuse Cosens - Créo-Vaucluse - MOUVES (Mouvements des entrepreneurs sociaux français) - La fondation Universitaire d'Aix-Marseille Université - La fondation de l'UAPV - La Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC) 		
--	---	--	--

CONDITIONS D'ADMISSION :

L'obtention du statut national Etudiant-Entrepreneur autorise l'inscription en D2E.

Le public visé : étudiants en cours de formation et jeunes diplômés, en priorité de moins de 28 ans, ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et visant un passage à l'acte. Trois catégories de publics peuvent être accueillies :

A : étudiant en formation avec un projet de « microactivité » : le D2E n'est pas obligatoire dans le cadre du statut national étudiant-entrepreneur mais proposé

B : étudiant en formation avec un projet « innovant et/ou à potentiel de création d'emploi » : le D2E est obligatoire

C : jeune diplômé avec un projet « innovant et/ou à potentiel de création d'emploi »: le D2E est obligatoire

Les publics de + de 28 ans relèvent de dispositifs et de tarifs propres aux établissements.

PRE-REQUIS CONSEILLES : Baccalauréat +1 année d'études supérieures validée

EFFECTIFS ATTENDUS : MIN : 7 MAX : 20

CONTENUS ET TYPE D'ENSEIGNEMENT :

Organisation générale des enseignements et de l'accompagnement

Le D2E est d'abord une formation inversée basée sur l'accompagnement du projet de l'étudiant avec une volonté de validation de ses compétences.

Le dossier de candidature et l'audition pour l'obtention du statut national Etudiant-Entrepreneur auprès du comité d'engagement du PEPITE (représentants des établissements, représentant du D2E, représentants des praticiens, entrepreneurs et structures d'accompagnement et de financement) serviront aussi de dossier d'inscription et de suivi au D2E. Le suivi de l'étudiant se fera par deux tuteurs, un enseignant du site et un praticien (entrepreneurs, chargés de mission de structures d'accompagnement et de financement). Trois temps formalisés sont prévus dans le contrat pédagogique de suivi :

- Un mois après l'inscription, les tuteurs et l'étudiant signent un accord sur le déroulement du suivi de projet et les étapes avec un état des lieux des expériences

professionnelles et personnelles et les préconisations sur les connaissances et compétences à acquérir (suivi de modules dans le PEPITE ou dans des établissements) ;

- Au mois de Décembre (session 1) et Avril (session 2) (les tuteurs et l'étudiant confirme l'avancement du travail et le maintien dans le statut national Etudiant-Entrepreneur et l'inscription au D2E ;
- Au mois de juin (2^{ème} session en septembre), le rapport sur le déroulement et la soutenance du projet entrepreneurial sont évalués.

Le D2E est composé de deux UE. La première « sensibilisation à l'entrepreneuriat » (50%) est une note de contrôle continu sur l'engagement de l'étudiant dans son projet tout au long de l'année. Cette évaluation est faite par les deux tuteurs et le responsable de la formation. La seconde (50%) UE validée par le rapport (30%) et d'une soutenance (20%) est évaluée par un jury de deux personnes (un des deux tuteurs et un externe, enseignant ou praticien). L'évaluation de cette UE (rapport et soutenance) peut être partagée avec des enseignants de la formation originelle de l'étudiant afin de favoriser la valorisation en ECTS du D2E dans le diplôme national originel où est inscrit l'étudiant : note de rapport et soutenance en substitution de la note de stage et à d'autres UE de la maquette pédagogique originelle.

Dans ce contexte, le comité d'engagement du PEPITE sera jury de sélection pour l'obtention du statut Etudiant-Entrepreneur, pour l'admission au D2E, pour la délivrance du D2E. Le comité d'engagement du PEPITE jouera donc un rôle de comité pédagogique et de perfectionnement du D2E.

SI PLUSIEURS GROUPES DE TP OU TD SONT PREVUS INDIQUEZ ICI LEUR NOMBRE : NC

INTITULE de l'UE	Contenu	Statut des Unités	Heures /étudiant	Nb de groupes TDs (25/gp)	Eq TD
Sensibilisation à l'entrepreneuriat et suivi du projet	Aptitudes entrepreneuriales	obligatoire	10	1	10*
Rapport écrit et soutenance orale	Plan personnel d'actions	obligatoire	5	1	5*

* Un groupe de TD est attendu (environ 20 étudiants dont 15 en FI et 5 en FC). Les heures dites « d'enseignement » sont des heures d'accompagnement individualisé pour chaque inscrit au CU . De la même façon le rapport écrit et la soutenance orale sont individuels.

Le D2E est composé de deux UE. La première (sensibilisation à l'entrepreneuriat) (50%) est une note de contrôle continu sur l'engagement de l'étudiant dans son projet tout au long de l'année. Cet engagement pourra si nécessaire être complété par le suivi d'un module de formation pris dans les formations dédiées à l'entrepreneuriat du PEPITE PACA OUEST et en accord avec le responsable du module ; L'évaluation de cette unité sera faite par les deux tuteurs et le responsable du diplôme. La seconde UE (50%) sera validée par le rapport écrit (30%) et une soutenance orale (20%) et évaluée par un jury de deux personnes (un des deux tuteurs et un externe, enseignant ou praticien). L'évaluation de cette UE (rapport et soutenance) peut être partagée avec des enseignants de la formation originelle de l'étudiant afin de favoriser la valorisation en ECTS du D2E dans le diplôme national originel où est

inscrit l'étudiant : note de rapport et soutenance en substitution de la note de stage et à d'autres UE de la maquette pédagogique originelle. La grille d'évaluation jointe servira de support à l'évaluation orale du projet.

REPARTITION VOLUME HORAIRE GLOBAL :

Temps global d'enseignement en heures équivalent TD de l'ensemble des enseignants titulaires (seuil fixé à 30%) et des intervenants extérieurs

	Heures équivalent TD	Nom des enseignants
Nombre d'heures effectuées par chaque titulaire (AMU)	5 (mise en place des 2 sessions du CU)	Evelyne Marchetti (E-C)
	30H (suivi des projets, rapport écrit + rapport oral)	Gilbert BOUGI (E-C)
		Nom des BIATSS SUIO statutaires
	5	Mathilde Torrossian
	10	Marie DECROIX TAFFET
	10H/étudiant *20 étudiants=200H	Tuteur Enseignant de la composante
Total des heures effectuées par les titulaires (*)	250H	
		PARTENAIRES POLE PEPITE PACA OUEST cités ci dessus
Total des heures effectuées par les extérieurs (*)	10H*20 étudiants =200H	
Pourcentage des heures par les titulaires sur le total des heures effectuées	55%	

(*) en prenant en compte le nombre de groupes de TD/TP

STAGES ET PROJETS TUTORES :

Le travail sur son projet de création d'entreprise peut remplacer le stage de 4-6 mois obligatoire pour l'étudiant dans le cadre de sa filière de formation. Cette disposition ne peut que se faire en accord avec le responsable de la filière dans laquelle l'étudiant € est inscrit.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Autorisez-vous la compensation entre unités d'enseignement : OUI NON
- Autorisez-vous le redoublement : OUI
 - Si oui, permettez-vous la capitalisation d'unité d'enseignement: OUI NON

- Indiquez le nombre de sessions d'examens proposées : Contrôle continu

Période de déroulement des examens :

Le CU D2E comprend des activités pédagogiques à l'Université d'une durée de

Libellé de l'unité d'enseignement	Note éliminatoire (si oui, précisez le seuil)	Nature des épreuves proposées (plusieurs choix possibles)						Organisation du contrôle des connaissances		
		Oral	Ecrit	Rédaction (mémoire, monographie)	Stage	Soutenance de mémoire	Autres (1)	Contrôle continu	Examen terminal	Combinaison contrôle continu/examen
Aptitudes entrepreneuriales								X		
Plan personnel d'actions								X		

(1) Précisez ci-après :

Obtention du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur

Le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur sera attribué par un jury au regard de l'atteinte des objectifs visés sur la mise en œuvre du projet entrepreneurial. Le processus d'avancement du projet sera évalué par les deux tuteurs et le responsable du Diplôme. Le jury d'attribution du D2E, composé d'un des deux tuteurs et d'un extérieur partenaire de PEPITE PACA OUEST examinera les 3 items suivants:

- l'évolution du projet du bénéficiaire,
- la validation de l'ensemble des compléments proposés par le comité d'entrée : compléments de formation et/ou des compétences à développer pendant le parcours, en regard des résultats obtenus (validation du passeport ENTREPRENEUR)
- l'entrée dans une structure d'accompagnement : incubateur, couveuse, pépinière, etc. ou le lancement effectif du projet.

Chaque item recevra une note sur 20 et seront moyennées entre elles avec un coefficient de 1 pour obtenir une note finale sur 20.

Les étudiants entrepreneurs issus du D2E seront suivis sur une période de trois ans pour apprécier la réussite de leur projet entrepreneurial et de leur insertion professionnelle dans le cadre de l'observatoire national du Plan Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat

AVIS

DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION :

DATE ET AVIS DU CONSEIL DE COMPOSANTE :

DATE ET SIGNATURE DU DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :

CAMPAGNE 2014 (habilitation pour 4 ans)

**DEMANDE DE CREATION
D'UN DIPLÔME D'UNIVERSITE**

- Annexe financière -

INITITULE DE LA FORMATION : entre les différents intervenants de ce CU Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)

CALCUL DES RECETTES D'INSCRIPTION⁽¹⁾

	Tarifs (euros)	Effectifs ⁽²⁾ prévisionnels ⁽³⁾	Recettes Inscriptions
Formation Initiale	500	15	7500
Formation Continue	1500	5	7500
Total Recettes Inscriptions			15000 €

(1) Hors droits de scolarité obligatoires (SCD, Médecine préventive, FSDIE, ...)

(2) Dans le cas des DESIU, ne concerne que les effectifs AMU

(3) L'effectif de référence doit être réaliste et permettre l'auto-financement (cf. tableau du budget)

- Commentaires éventuels sur le tableau « CALCUL DES RECETTES D'INSCRIPTION »

HEURES ENSEIGNEMENT (HETD, Euros)

(Ne renseigner dans le tableau ci-dessous que les heures d'enseignement délivrées **spécifiquement** dans le cadre du diplôme d'université, **en tenant compte du nombre minimum de groupes**)

	Nbre d'heures total	HETD ⁽¹⁾	Euros ⁽²⁾
Titulaires			
Cours Magistraux (CM)			
Trav. Dirigés (TD)	30H(responsable diplôme) +10H*20(tuteurs)+15	245	10022,95
Trav. Pratiques (TP)			
Extérieurs-vacataires			
Cours Magistraux (CM)			
Trav. Dirigés (TD)	10*20 étudiants	200	11700
Trav. Pratiques (TP)			
Total en HETD/Euros			21722,95

(1) Heures Equivalent TD : 1 CM = 1,5 TD ; 1 TP = (2/3) TD

(2) 1 HETD = **40,91** euros pour les titulaires ; 1 HETD = **58,50** euros pour extérieurs-vacataires (prise en compte des charges)

- Commentaires éventuels sur le tableau « HEURES ENSEIGNEMENT »

BUDGET⁽¹⁾

(Ne renseigner dans le tableau ci-dessous que **les dépenses et recettes spécifiques à la formation** ; le cas échéant, le budget pourra être présenté avec un excédent : Recettes>Dépenses)

Dépenses		Recettes	
Heures Enseignement	21722,95€ ⁽²⁾	Recettes Inscriptions	15000 € ⁽³⁾
Charges de personnels admi. (spécifiques à la formation)		Ressources externes	
- Vacances administratives de titulaires		- PEPITE PACA OUEST	10822,95
- Salaires de personnels non titulaires		-	
Fournitures/ gestion courante	2000	-	
Missions	600	-	
Communication	1500	- (...)	
Autres (préciser)			
Total Dépenses	25822,95	Total Recettes	25822,95

- (1) Pour les DESIU, les éléments budgétaires ne porteront que sur données propres à la participation d'AMU dans le dispositif inter-universitaire
(2) Reporter le total du tableau « HEURES ENSEIGNEMENT »
(3) Reporter le total du tableau « CALCUL DES RECETTES D'INSCRIPTION »

- Commentaires sur le tableau « BUDGET » (on veillera notamment à préciser le caractère pérenne ou non des ressources externes).

- Les recettes d'inscription du D2E proposées par le MESR, ne couvrent bien sûr pas la totalité des frais pédagogiques du CU D2E. Les ressources financières mobilisées dans le cadre de PEPITE PACA OUEST doivent abonder le paiement des extérieurs qui assurent l'accompagnement des inscrits à la création d'entreprise. Les objectifs du PEPITE PACA OUEST est de mobiliser de façon pérenne des financements externes publics privés qui participeront au bon fonctionnement du Pôle. A l'heure actuelle 36% des fonds PEPITE sont accordés par la CDC (pour 3 ans) et 64% par des fonds issus des collectivités territoriales et des fonds privés. A terme PEPITE doit totalement s'autofinancer par des fonds publics/privés.

- De plus le nombre d'étudiants et/ou diplômés ayant obtenu le statut d'Etudiant-Entrepreneur et donc pouvant s'inscrire au D2E est virtuel. Nous n'aurons une idée précise du nombre et du type de candidats souhaitant et pouvant s'y inscrire qu'après la première session du CU (Septembre à Janvier).

- Enfin le D2E doit être porté par le Pôle PEPITE mais peut-être décliné dans plusieurs établissements de PEPITE PACA OUEST. Pour AMU le D2E pourrait être porté de concert entre la FEG et le SUIO sachant que la FEG pourrait financer les activités pédagogiques (tuteurs enseignants et responsable de la formation) et le SUIO qui gère les fonds PEPITE PACA OUEST pourrait à ce titre rétribuer les structures d'accompagnement.

ELEMENTS DE MUTUALISATION ET DE COÛTS COMPLETS

- Certains enseignements de la formation sont-ils mutualisés avec d'autres formations ?

Oui

Non

- Si oui, pour quel pourcentage (Volume enseignement mutualisé en HETD/ Volume enseignement total en HETD) ?

- Du personnel administratif de l'UFR (hors personnel spécifiquement rémunéré par la formation) participe-t-il au fonctionnement de la formation ?

Oui

Non

- Si oui, pour quelle quotité de travail (ex : 20% d'un ETP – équivalent temps-plein) ?
3% d'un ETP

- Les enseignements sont-ils dispensés dans des locaux gérés par la composante de rattachement du diplôme ?

Oui

Non

- Si oui, ces locaux doivent-ils être équipés de matériels spécialisés ? (salle informatique, laboratoire de langues, ...)

NON

AUTRES COMMENTAIRES EVENTUELS :

Les lieux d'enseignement pourrait être ceux de la FEG mais également ceux du SUIO site Aixois; à définir

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Campagne création ou renouvellement des Diplômes d'établissement

Liste complémentaire des Diplômes d'établissement proposés à la création pour 4 ans en CFVU du 11 septembre 2014 -

Composante	Domaine	Type diplôme	création / renouvellement	Intitulé	Responsable	Tarifs FI	Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (RENF)	Rapporteurs	Date CFVU	Avis CFVU	Observations CFVU
FEG / SUIO		CU	Création	Diplôme d'établissement étudiant- entrepreneur (D2E)	Gilbert BOUGI	500 €	1 500 €	Thierry PAUL/AP	11/09/2014		

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
11 septembre 2014**

Propositions de modifications de tarifs de Diplômes d'établissement

Composante	Type diplôme	Intitulé	Tarifs Formation Initiale		Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (RENF)	Date CFVU	Avis CFVU	Observations CFVU
FEG	DESU	Perfectionnement en Finance	1 200 €		1 800 €	11/09/2014		
Composante	Type diplôme	Intitulé	Tarifs Formation Initiale		Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (RENF)	Date CFVU	Avis CFVU	Observations CFVU
			Etudiant inscrit dans un autre diplôme AMU	Etudiant inscrit exclusivement au DU de langues				
UFR ALLSH	DU	LANGUES	Tarif taux réduit de licence	Tarif taux licence	2 000 €	11/09/2014		

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2014-2015

APPROUVE PAR LE CONSEIL d'UFR ALLSH du 16/06/14 (1er semestre approuvé à la CFVU du 12/06/2014)
 sous réserve de la validation du 2ème semestre de la CFVU du 11/09/14

UFR : ALLSH.....

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	2ème session
	Licence 1	07/07/14 AU 16/07/14 ET 28/08/14 AU 05/09/14	09/09/2014 et 10/09/14	du 15/09/14 au 19/12/14	05/01/15 au 17/01/15	du 27/10/14 au 31/10/14 et du 22/12/14 au 03/01/15	19/01/15 au 25/04/15	du 04/05/15 au 20/05/15	du 23/02/15 au 28/02/15 et du 27/04/15 au 02/05/15	du 08/06/15 au 30/06/15
	Licence 2	28/08/14 AU 19/09/14	11/09/2014	du 15/09/14 au 19/12/14	05/01/15 au 17/01/15	du 27/10/14 au 31/10/14 et du 22/12/14 au 03/01/15	19/01/15 au 25/04/15	du 04/05/15 au 20/05/15	du 23/02/15 au 28/02/15 et du 27/04/15 au 02/05/15	du 08/06/15 au 30/06/15
	Licence 3	28/08/14 AU 19/09/14	12/09/2014	du 15/09/14 au 19/12/14	05/01/15 au 17/01/15	du 27/10/14 au 31/10/14 et du 22/12/14 au 03/01/15	19/01/15 au 25/04/15	du 04/05/15 au 20/05/15	du 23/02/15 au 28/02/15 et du 27/04/15 au 02/05/15	du 08/06/15 au 30/06/15
	Licence pro	28/08/14 AU 19/09/14	12/09/2014	du 15/09/14 au 19/12/14	05/01/15 au 17/01/15	du 27/10/14 au 31/10/14 et du 22/12/14 au 03/01/15	19/01/15 au 25/04/15	du 04/05/15 au 20/05/15	du 23/02/15 au 28/02/15 et du 27/04/15 au 02/05/15	du 08/06/15 au 30/06/15
	Master 1	28/08/14 AU 03/10/14	12/09/2014	du 15/09/14 au 19/12/14	05/01/15 au 17/01/15	du 27/10/14 au 31/10/14 et du 22/12/14 au 03/01/15	19/01/15 au 25/04/15	du 04/05/15 au 20/05/15	du 23/02/15 au 28/02/15 et du 27/04/15 au 02/05/15	du 08/06/15 au 30/06/15
	Master 2	28/08/14 AU 03/10/14	12/09/2014	du 15/09/14 au 19/12/14	05/01/15 au 17/01/15	du 27/10/14 au 31/10/14 et du 22/12/14 au 03/01/15	19/01/15 au 25/04/15	du 04/05/15 au 20/05/15	du 23/02/15 au 28/02/15 et du 27/04/15 au 02/05/15	du 08/06/15 au 30/06/15

Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national

Toussaint : du samedi 18 octobre 2014 au lundi 3 novembre 2014

Noël : du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015

Hiver : du samedi 22 février 2015 au lundi 10 mars 2015

Printemps : du samedi 19 avril 2015 au lundi 2 mai 2015

Aix, le 19 juin 2014.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2014-2015
ESPE- Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

1er semestre approuvé par la CFVU du 12 juin 2014

2nd semestre : sous réserve de validation de la CFVU du 11 septembre 2014

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre : pour les parcours qui prévoient une interruption des enseignements les périodes seront obligatoirement les suivantes :	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre: pour les parcours qui prévoient une interruption des enseignements les périodes seront obligatoirement les suivantes :	Examens 2ème session
Aix-en-Provence	Master 1	08/07 au 18/07 et 21/08 au 05/09/2014	8 septembre 2014	09/09/2014 au 20/12/2014	06/01/2015 au 10/01/2015	29/10/2014 au 2/11/2014 inclus et 21/12/2014 au 04/01/2015 inclus	12/01/2015 au 23/05/2015	26/05/2015 au 30/05/2015	23/02/2015 au 28/02/2015 et du 27/04/2015 au 3/05/2015	Pas de seconde session
	Master 2		à partir du 25 août 2014	26/08/2014 au 20/12/2014	06/01/2015 au 10/01/2015	29/10/2014 au 2/11/2014 inclus et 21/12/2014 au 04/01/2015 inclus	12/01/2015 au 23/05/2015	26/05/2015 au 30/05/2015	23/02/2015 au 28/02/2015 et du 27/04/2015 au 3/05/2015	Pas de seconde session
Avignon	Master 1	08/07 au 18/07 et 21/08 au 05/09/2014	8 septembre 2014	09/09/2014 au 20/12/2014	06/01/2015 au 10/01/2015	29/10/2014 au 2/11/2014 inclus et 21/12/2014 au 04/01/2015 inclus	12/01/2015 au 23/05/2015	26/05/2015 au 30/05/2015	23/02/2015 au 28/02/2015 et du 27/04/2015 au 3/05/2015	Pas de seconde session
	Master 2		à partir du 25 août 2014	26/08/2014 au 20/12/2014	06/01/2015 au 10/01/2015	29/10/2014 au 2/11/2014 inclus et 21/12/2014 au 04/01/2015 inclus	12/01/2015 au 23/05/2015	26/05/2015 au 30/05/2015	23/02/2015 au 28/02/2015 et du 27/04/2015 au 3/05/2015	Pas de seconde session
Digne	Master 1	08/07 au 18/07 et 21/08 au 05/09/2014	8 septembre 2014	09/09/2014 au 20/12/2014	06/01/2015 au 10/01/2015	29/10/2014 au 2/11/2014 inclus et 21/12/2014 au 04/01/2015 inclus	12/01/2015 au 23/05/2015	26/05/2015 au 30/05/2015	23/02/2015 au 28/02/2015 et du 27/04/2015 au 3/05/2015	Pas de seconde session
	Master 2		à partir du 25 août 2014	26/08/2014 au 20/12/2014	06/01/2015 au 10/01/2015	29/10/2014 au 2/11/2014 inclus et 21/12/2014 au 04/01/2015 inclus	12/01/2015 au 23/05/2015	26/05/2015 au 30/05/2015	23/02/2015 au 28/02/2015 et du 27/04/2015 au 3/05/2015	Pas de seconde session
Marseille	Master 1	08/07 au 18/07 et 21/08 au 05/09/2014	8 septembre 2014	09/09/2014 au 20/12/2014	06/01/2015 au 10/01/2015	29/10/2014 au 2/11/2014 inclus et 21/12/2014 au 04/01/2015 inclus	12/01/2015 au 23/05/2015	26/05/2015 au 30/05/2015	23/02/2015 au 28/02/2015 et du 27/04/2015 au 3/05/2015	Pas de seconde session
	Master 2		à partir du 25 août 2014	26/08/2014 au 20/12/2014	06/01/2015 au 10/01/2015	29/10/2014 au 2/11/2014 inclus et 21/12/2014 au 04/01/2015 inclus	12/01/2015 au 23/05/2015	26/05/2015 au 30/05/2015	23/02/2015 au 28/02/2015 et du 27/04/2015 au 3/05/2015	Pas de seconde session

Marseille, le 20 juin 2014

Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national

Toussaint : du samedi 18 octobre 2014 au lundi 3 novembre 2014

Noël : du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015

Hiver : du samedi 21 février 2015 au lundi 9 mars 2015

Printemps : du samedi 25 avril 2015 au lundi 11 mai 2015

***Bilan de mise en
œuvre des enquêtes
EFEE en 2013/2014***

CFVU

Septembre 2014

Lancement du dispositif d'EFEE en 2013/14

- ❖ 7 composantes impliquées et **18 000** étudiants interrogés
- ❖ Centré sur le diplôme de **Licence**
 - **31** mentions (sur les 36)
- ❖ Conduit sur **deux semestres**
 - Impairs: Sciences, FEG, FDSP, FSS, EJCAM, soit **11931** étudiants interrogés
 - Pairs: FEG, Sciences, IMPGT, ALLSH, soit **8468** étudiants interrogés

	FEG	FDSP	EJCAM	FSS	Sciences	IMPGT	ALLSH	Total
Etudiants	2294	4702	56	1263	4040	218	5528	18 101
Mentions ou Spécialités	4	2	1	1	12	1	19	40

Concrètement....

- ❖ **151 formulaires différents établis**
 - 1 formulaire d'évaluation de la formation (tronc commun AMU)
 - 8 formulaires complémentaires d'évaluation de la formation (proposés par les UFR)
 - 142 formulaires d'évaluation d'enseignements
- ❖ **244 enquêtes d'évaluation générées**
 - Établies à l'étape, à la spécialité ou au parcours

Modalités de recueil	Papier	Salle Info	E-mailing
Nbre d'enquêtes	66 <i>Soit 2764 questionnaires papier scannés et saisis</i>	36	142

- ❖ **661 enseignements différents évalués**
- ❖ **1117 rapports de résultats distribués aux enseignants**

La participation étudiante par UFR en semestres impairs

Taux de participation en % :

nombre de répondants rapporté au nombre d'inscrits administratifs

UFR	L1	L2	L3	Ensemble	Effectifs répondants
EJCAM			80,4	80,4	45
FDSP	10,2	24,5	21,2	15,8	741
FEG	36,0	61,2	28,7	40,0	916
Sciences	55,7	57,8	50,8	54,8	1982
FSS	19,5	29,0	61,3	27,8	351
Ensemble	27,7	42,8	37,5	33,8	4035

Lecture : dans la composante EJCAM, les 45 répondants de la campagne EFEE en semestres impairs représentent 80,4% des étudiants interrogés dans cette UFR.

La participation étudiante par type de recueil en semestres impairs

Taux de participation en % :

nombre de répondants rapporté au nombre d'inscrits administratifs

Modalités d'enquête	L1	L2	L3	Ensemble	Total répondants
Papier	53,4	67,1	54,9	56,0	1539
Salle informatique	39,5	55,8	50,2	50,6	803
E-mailing	11,6	26,6	34,9	22,3	1693
Ensemble	27,7	42,8	37,5	33,8	4035

Lecture : Les 1539 répondants ayant participé à l'enquête en semestres impairs par questionnaire papier représentent 56,0% des étudiants interrogés en présentiel avec un questionnaire papier.

La participation étudiante par UFR en semestres pairs

Taux de participation en % :

nombre de répondants rapporté au nombre d'étudiants interrogés

UFR	L1	L2	L3	Ensemble	Effectifs répondants
ALLSH	24,3	37,8	42,4	31,7	1720
FEG	31,5	42,2	33,6	34,9	801
IMPGT	77,9	86,4	70,0	81,7	178
Sciences TE	29,1	38,3	43,0	35,6	151
Sciences Présentiel	94,4	100,0	37,3	53,8	56
Ensemble semestres pairs	27,4	40,8	40,9	34,3	2906

Lecture : dans la composante ALLSH, les 1720 répondants de la campagne EFEE en semestres pairs représentent 31,7% des étudiants interrogés dans cette UFR.

La participation étudiante par type de recueil en semestres pairs

Taux de participation en % au 12/05/2014 (provisoire) :
nombre de répondants rapporté au nombre d'étudiants interrogés

Modalités d'enquête	L1	L2	L3	Ensemble	Total Répondants
Papier	35,2	45,7	60,0	43,0	1225
Salle informatique	94,4	100,0	51,0	61,2	79
E-mailing	22,6	36,6	34,4	29,2	1602
Ensemble	27,4	40,8	40,9	34,3	2906

Lecture : Les 1225 répondants ayant participé à l'enquête en semestres pairs par questionnaire papier représentent 43,0% des étudiants interrogés en présentiel avec un questionnaire papier.

*Proposition de
programmation en
2014/2015*

CFVU

Septembre 2014

La consolidation du dispositif en 2014/15

❖ Trois objectifs poursuivis :

- ⊙ **Consolider** : étendre et renforcer le dispositif dans toutes les mentions de **Licence**
- ⊙ **Elargir** : Faire entrer les **DUT 1** dans le dispositif EFEE en semestres impairs et pairs
- ⊙ **Expérimenter** : Proposer de tester le dispositif EFEE sur **d'autres types de formation** : Master, Diplômes d'Etat, Formations d'ingénieur...

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT TUTEUR DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT TANDEM

Bonus TANDEM 1 Bonus TANDEM 2

Nom et Prénom de l'étudiant tuteur :

N° étudiant :

N° INE :

Composante de rattachement :

Formation suivie :

Niveau dans le diplôme (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} année) :

Critères d'évaluation	Observations	Evaluation quantitative (à titre indicatif)		
		+5	+2.5	0
- Assiduité dans le suivi des volets de formations de l'AFEV				
- Assiduité dans l'accompagnement de l'élève				
- Appréciations sur les activités de l'étudiant dans le cadre du dispositif Tandem (contrat d'objectif signé, retour régulier sur pratiques d'accompagnement auprès du coordinateur de l'AFEV, participation aux activités d'ouverture socio-culturelles et pratiques citoyennes)				
- Appréciations sur l'investissement personnel et la contribution à l'amélioration du dispositif Tandem (activités nouvelles sur initiative individuelle de l'étudiant)				
TOTAL				

Appréciation générale AFEV:

Nom et Signature du coordonnateur AFEV



Tarif Carte Culture

Le tarif de la Carte Culture est fixé à 5 euros.
Ce tarif vaut à compter de l'année universitaire 2014/2015.